



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

100^e séance plénière

Mardi 16 juillet 2024, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Francis (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Projet de résolution (A/78/L.80)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 18 b) de l'ordre du jour pour se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/78/L.80. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/78/L.80.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Le présent état a également été distribué aux États Membres.

Les demandes formulées aux paragraphes 36, 37, 38 et 40 du projet de résolution A/78/L.80 impliqueraient de nouvelles activités en 2025 et chaque année par

la suite, telles que l'élaboration de propositions liées à la mise en œuvre du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, ainsi que des exigences à continuer à satisfaire en matière de suivi, d'évaluation et de communication de l'information. L'adoption du projet de résolution aurait des incidences budgétaires pour des ressources supplémentaires au titre des postes et des autres objets de dépense de l'ordre de 600 000 à 1 million de dollars en 2025, et de 200 000 à 500 000 dollars à partir de 2026. Des estimations de coûts détaillées seront élaborées à la suite d'une nouvelle consultation interne au sein du Secrétariat.

En ce qui concerne le paragraphe 41 du projet de résolution, la demande adressée à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission économique pour l'Afrique de créer des divisions spécialisées pour les petits États insulaires en développement, dans la limite des ressources disponibles, obligerait les deux commissions régionales à transférer des ressources des unités administratives existantes vers les nouvelles divisions devant être créées au sein de chacune d'entre elles ; à cet égard, cette demande, même si elle est satisfaite dans la limite des ressources disponibles, aura des incidences sur les ressources, car les deux Commissions régionales devront redéfinir leurs priorités et réorganiser l'utilisation de leurs ressources à partir de 2026.

L'attention de l'Assemblée générale est appelée sur les vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, telles qu'elles

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



figurent dans son rapport A/54/7 et que l'Assemblée a fait siennes dans sa résolution 54/249, concernant l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles » dans un certain nombre de résolutions et de décisions de l'Assemblée générale, dans lesquelles le Comité a souligné qu'il incombait au Secrétariat d'indiquer à l'Assemblée de manière complète et précise si les ressources étaient suffisantes pour mettre en œuvre une nouvelle activité. En l'occurrence, les deux commissions régionales devraient s'efforcer de satisfaire la demande dans la limite des ressources disponibles, mais elles ne sont actuellement pas en mesure de trouver des activités qui pourraient être réduites pour y parvenir. Il sera procédé à une évaluation plus approfondie qui sera présentée le cas échéant dans le projet de budget-programme pour 2026, pour examen par l'Assemblée générale.

En outre, en ce qui concerne le paragraphe 42 du projet de résolution, il n'est pour l'heure pas possible, en l'absence d'informations sur les modalités de l'examen complet à mi-parcours et des réunions préparatoires régionales, d'estimer les ressources qui pourraient être nécessaires. Lorsque la forme, le cadre et les modalités de l'examen complet à mi-parcours et des réunions préparatoires régionales seront définis, le Secrétaire général évaluera les incidences budgétaires et en informera l'Assemblée générale, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci. Une fois ces modalités connues, conformément à la pratique établie, la date de l'examen complet à mi-parcours sera fixée en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/78/L.80, intitulé « Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente », un rapport sur les prévisions révisées serait soumis pour examen à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Cinquième Commission pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session, détaillant les besoins pour lesquels des crédits supplémentaires seraient demandés pour 2025. Les besoins pour 2026 et les années suivantes seraient présentés dans les projets de budget-programme soumis pour examen à l'Assemblée générale au cours des années concernées.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.80, intitulé « Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement :

une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/78/L.80 ?

Le projet de résolution A/78/L.80 est adopté (résolution 78/317).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentantes et représentants au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Habet (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

D'emblée, la CARICOM s'associe aux déclarations qui seront prononcées par les représentants du Samoa et de l'Ouganda au nom de l'Alliance des petits États insulaires et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement.

La CARICOM adresse ses plus sincères félicitations au Gouvernement antiguais et barbudien pour avoir accueilli et dirigé avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui a donné lieu à l'adoption d'un document final solide (résolution 78/317, annexe). La Conférence a permis à la communauté internationale de passer du stade des discussions à celui de l'action. Dans ce contexte, la CARICOM se félicite du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, qui énonce une stratégie claire pour orienter la collaboration de la communauté internationale avec les petits États insulaires en développement (PEID) au cours de la prochaine décennie, qui sera décisive.

La vulnérabilité de la région des Caraïbes à divers problèmes est bien établie. En 2024, les Caraïbes ont connu un début de saison cyclonique exceptionnellement actif. Pour nous, les changements climatiques sont une réalité concrète. En témoignent les conséquences de l'ouragan Beryl, qui a causé des dégâts considérables à la Barbade, à la Grenade, à la Jamaïque, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et dans les pays voisins qui se trouvaient sur son passage. Compte tenu de cette réalité, il est plus que jamais nécessaire d'agir rapidement pour renforcer la résilience. Les répercussions des catastrophes liées au climat pèsent lourdement sur les perspectives de développement des PEID. Étant donné la forte interdépendance des problèmes auxquels sont confrontés les PEID, il

convient d'adopter une nouvelle approche plus globale pour les résoudre.

Aussi la CARICOM se félicite-t-elle des progrès notables accomplis en ce qui concerne l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, qui insuffle un nouvel optimisme et un nouvel élan à la transformation indispensable de l'architecture financière internationale, dans la mesure où il permettra de réévaluer l'accès au financement, y compris le financement à des conditions favorables, en tenant compte des vulnérabilités de ses membres. La CARICOM constate en outre avec satisfaction que ses membres ont relevé le défi de parvenir à un consensus sur les grandes lignes du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, afin qu'il soit adopté. Ce programme recense avec justesse les besoins des PEID, tout en regroupant les priorités dans un cadre clair qui contribuera à orienter une action politique cohérente au niveau mondial sur la manière dont nous devons répondre à ces besoins. La CARICOM reste déterminée à collaborer avec ses partenaires pour mettre en œuvre le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID. L'adoption de ce programme marque l'engagement renouvelé des États Membres à travailler ensemble pour un avenir plus résilient et plus prospère. La mise en œuvre des stratégies énoncées dans le Programme peut permettre de bâtir un avenir plus durable et plus inclusif pour les générations futures, tout en contribuant, d'une manière globale et intégrée, aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour parvenir à un développement durable.

M. Luteru (Samoa) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je tiens à féliciter une nouvelle fois le Gouvernement et le peuple antiguais et barbudiens d'avoir accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID). Nous saluons également le leadership et les efforts de tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la quatrième Conférence internationale et joué un rôle clef dans son déroulement et dans l'élaboration de son robuste document final, intitulé « Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente ».

Alors que l'Assemblée générale vient d'adopter la résolution approuvant le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (résolution 78/317), les ravages causés par l'ouragan Beryl dans la région des Caraïbes il y a quelques semaines sont un rappel brutal des conséquences graves de l'absence d'atténuation des changements climatiques, ainsi que des pertes et des retards de développement douloureux et irrémédiables auxquels les PEID continuent d'être confrontés après de telles catastrophes. Cette situation doit cesser. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement est un plan concis, ciblé et pragmatique qui nous oblige à renoncer au statu quo et à adopter des mesures plus délibérées pour répondre aux besoins et aux priorités des PEID. Toutefois, l'adoption d'un programme d'action n'est qu'une première étape. La question qui se pose à présent est la suivante : comment assurer la mise en œuvre effective du Programme pour les PEID et concrétiser les engagements qui y sont énoncés ?

Premièrement, pour répondre aux priorités des PEID en matière de développement durable, nous devons déployer des efforts collectifs. En tant que cas particulier au regard du développement durable, nous avons réaffirmé notre engagement à soutenir les PEID sur la voie du développement durable et d'une prospérité résiliente. Notre coopération internationale doit être sous-tendue par des partenariats durables, et les PEID doivent y participer sur un pied d'égalité. Ces partenariats doivent inclure nos partenaires de développement, le secteur privé, la société civile, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées. Le renforcement efficace et durable des capacités, le développement économique et la consolidation des institutions des PEID, par opposition aux mesures ponctuelles, sont indispensables pour que les PEID puissent s'approprier leur développement durable et améliorer leur résilience. Nos États ne veulent plus de mesures symboliques. Il est primordial de prendre des mesures concrètes et d'investir pour obtenir des résultats tangibles. Nos partenaires devront faire preuve de plus de discipline pour respecter les engagements pris de longue date. Pour être efficace, la mise en œuvre nécessitera des moyens plus prévisibles, notamment en matière de financement, de renforcement des capacités, de transfert de technologies, de collecte et de gestion des données et de coopération technique. L'opérationnalisation du Centre d'excellence pour le développement durable des PEID en tant qu'institution clef pour la mise en œuvre est indispensable.

Deuxièmement, nous devons suivre les progrès de la mise en œuvre. L'élaboration d'un plan d'action solide

assorti d'un cadre de suivi et d'évaluation renforcera la responsabilité à tous les niveaux et appuiera la mise en œuvre d'une manière cohérente et adaptée. L'Alliance des petits États insulaires ne saurait trop insister sur le fait que l'intégration du Programme d'Antigua-et-Barbuda dans l'ensemble du système des Nations Unies permettra à l'Organisation d'être plus efficace en tant que partenaire clef du développement et d'apporter un appui sur mesure aux PEID.

Enfin, le Programme d'Antigua-et-Barbuda est notre feuille de route pour les 10 prochaines années. Toutefois, son objectif ne sera pas atteint s'il n'est pas intégré comme il se doit dans les processus pertinents en cours, notamment le Sommet de l'avenir et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Le rôle du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans le suivi et la mise en œuvre du Programme reste d'une importance capitale. À cet égard, nous nous félicitons des discussions qui ont eu lieu la semaine dernière dans le cadre du segment consacré aux PEID et nous nous réjouissons à la perspective de faire de ce forum une plateforme pour faire progresser la mise en œuvre et la coopération internationale.

Pour terminer, la quatrième Conférence internationale s'est achevée sur un sentiment d'espoir et d'optimisme, bien que cet optimisme reste mesuré. Après tout, les PEID se sont déjà retrouvés dans cette situation par le passé. Ils aborderont la prochaine décennie avec une ténacité et un espoir renouvelés. Nous sommes convaincus que l'ONU et nos partenaires nous apporteront un véritable appui sur la voie d'une prospérité résiliente. Il est temps d'agir.

M. Kwoba (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente explication de position au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je tiens à exprimer la profonde gratitude du Groupe des 77 et de la Chine au Gouvernement antiguais et barbudien pour avoir accueilli la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID) du 27 au 30 mai. Nous nous félicitons de la précieuse contribution que les membres du bureau du Comité préparatoire de la Conférence, sous la direction des Coprésidentes, les Représentantes permanentes des Maldives et de la Nouvelle-Zélande, ont apportée à la préparation de la Conférence. En outre, nous remercions la délégation du Samoa d'avoir négocié le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, qui vient d'être adopté par l'Assemblée générale (résolution 78/317) au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Assemblée générale a adopté la résolution 78/317, intitulée « Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente », à un moment critique où les PEID sont toujours en proie aux effets constants et conjugués des changements climatiques, de la perte de biodiversité, de la pollution, des catastrophes et des risques naturels, des défis sanitaires et autres problèmes sociaux qui y sont liés et des vulnérabilités économiques, ainsi qu'à la détérioration progressive de leur capacité de résister aux chocs extérieurs et de renforcer leur résilience. La nature particulière et les vulnérabilités propres aux PEID compromettent les efforts nationaux qu'ils déploient pour parvenir au développement durable, ce qui fait de ces pays un cas à part qui nécessite un appui ciblé de la part de la communauté internationale pour leur permettre de remédier à ces vulnérabilités et d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La pleine application du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement reste indispensable pour ces États dans le cadre des efforts nationaux qu'ils déploient pour parvenir à une prospérité résiliente. Son application coïncide avec les six années qui restent pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réaliser les 17 objectifs de développement durable qui y sont énoncés. La situation exige donc un partenariat mondial renforcé pour le développement, la fourniture et la mobilisation de tous les moyens de mise en œuvre et un appui international continu aux PEID afin de leur permettre de pleinement appliquer le Programme d'Antigua-et-Barbuda. C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale, en particulier les pays développés, à fournir aux PEID les moyens de mise en œuvre nécessaires à cet égard.

Les petits États insulaires en développement, comme les autres pays en développement, restent en butte à un déficit de financement croissant. Des mesures urgentes doivent être prises pour remédier à ce déficit de financement et à l'alourdissement du fardeau de la dette si l'on veut que les PEID renforcent leur résilience économique. Nous appelons donc à une réforme urgente de l'architecture financière internationale afin de l'adapter aux besoins des PEID en facilitant leur accès à des financements abordables et à des conditions favorables. Il importe que tout l'appui apporté par la communauté internationale aux PEID soit conforme à leurs priorités nationales et régionales.

Enfin, le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme sa solidarité indéfectible avec les PEID et reste déterminé à appuyer la mise en œuvre rapide et intégrale du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Nous soulignons que les pays développés ont l'obligation, comme ils en ont pris l'engagement, d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, et nous les exhortons à respecter tous leurs engagements passés et nouveaux.

M. Webson (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple antiguais et barbudiens, nos remerciements pour l'appui indéfectible que nous avons reçu pour la tenue de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Lorsqu'Antigua-et-Barbuda a décidé d'accueillir la Conférence, nous l'avons fait avec un seul objectif en tête : faire en sorte que le prochain cadre décennal pour les petits États insulaires en développement (PEID) soit un cadre qui transforme tous les PEID.

Nous pensons que le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement transformera incontestablement tous les PEID et permettra d'atteindre une prospérité résiliente. Aujourd'hui, dans la salle de l'Assemblée générale, nous jetons les bases d'un processus historique, unis par notre prise de conscience collective de la spécificité des difficultés et du potentiel extraordinaire qui nous caractérisent en tant que PEID. L'adoption aujourd'hui du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (résolution 78/317) marque le début de ce processus.

Au cœur du Programme d'Antigua-et-Barbuda s'inscrit un engagement inébranlable en faveur de la résilience, de la durabilité et d'un développement porteur de transformations. Comme nous l'avons constaté pendant le passage de l'ouragan Beryl, les PEID sont en première ligne face aux changements climatiques. Nos îles sont les premières à témoigner de l'élévation du niveau de la mer, des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes et des conséquences socioéconomiques qui en découlent. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda n'est donc pas une simple feuille de route ; c'est un cadre porteur d'espoir, une déclaration de solidarité et un appel à l'action.

Ce programme repose sur plusieurs piliers clefs.

Premièrement, nous avons besoin d'une action climatique. Nous appelons à une coopération mondiale

urgente pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris et d'autres déclarations convenues sur le climat. Cela inclut un soutien financier important et un transfert de technologies si nous voulons permettre à nos pays de s'adapter et d'atténuer efficacement les conséquences des changements climatiques et d'opérer une transition vers les énergies renouvelables. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre ; il est temps d'agir.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une croissance économique durable. Nos économies doivent se diversifier afin d'être plus résilientes face aux chocs extérieurs. Il importe que les partenariats internationaux nous aident à exploiter le potentiel de l'économie bleue, à promouvoir le tourisme durable et à soutenir les petites et moyennes entreprises. L'esprit d'entreprise et l'innovation, alimentés par des technologies modernes et des infrastructures solides, seront les moteurs de notre croissance. Nous soulignons que l'accès au financement, au commerce équitable et à l'emploi de nos citoyens est indispensable à notre développement.

Troisièmement, nous avons besoin d'inclusion sociale et d'équité. Nous avons clairement fait savoir qu'aucun citoyen ne devait être laissé de côté. Nous soulignons que l'éducation, les soins de santé, l'égalité des genres et des personnes handicapées et la réduction de la pauvreté sont des éléments fondamentaux de nos stratégies de développement. L'autonomisation de nos citoyens garantit le développement d'une société juste et prospère.

Quatrièmement, nous devons veiller à la santé de notre population. Nous répétons que la lutte contre les pandémies, la promotion de modes de vie sains et la lutte contre les maladies non transmissibles permettront à nos concitoyens d'être des acteurs à part entière de notre développement durable.

Cinquièmement, nous devons protéger l'environnement. Nos ressources naturelles ne sont pas seulement notre patrimoine, elles sont aussi notre avenir. La conservation et la gestion durable de nos océans, de nos forêts et de notre biodiversité sont impératives. Nous plaçons en faveur d'un renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la pollution, les méthodes de pêche non viables et la dégradation de l'environnement.

Sixièmement, nous devons améliorer la réduction des risques de catastrophe. Nous devons renforcer notre capacité à nous préparer et à faire face aux catastrophes naturelles. Bâtir des infrastructures résilientes, renforcer la préparation des populations et obtenir une aide

internationale pour le relèvement après une catastrophe sont des étapes cruciales pour préserver notre avenir.

Le Centre d'excellence pour le développement durable des PEID et le Service d'appui à la viabilité de la dette des PEID sont des éléments phares du Programme d'Antigua-et-Barbuda, qui doivent être institutionnalisés au sein du système des Nations Unies et recevoir un appui sans faille. Ils proposent une approche différente pour les PEID, une approche dirigée et contrôlée par les PEID et adaptée aux PEID.

Dans la mesure où le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement propose d'autres plans et initiatives de développement à grande échelle pour les PEID, il doit être pris dans son ensemble et mis en œuvre comme tel. Nous avons été stratégiques dans notre conception de ce programme et nous devons l'être dans sa mise en œuvre. Alors que nous venons de l'adopter, rappelons-nous que notre action collective d'aujourd'hui façonnera notre monde de demain.

Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID témoigne de notre détermination mondiale et de notre foi dans le multilatéralisme. J'appelle l'Assemblée à se tenir aux côtés des PEID, non seulement par des paroles, mais aussi par des actes concrets et porteurs de transformations. Faisons passer ce programme du papier à l'humain. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les 10 prochaines années soient meilleures pour les petits États insulaires en développement que ne l'ont été les 10 dernières. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir résilient, durable et inclusif pour les petits États insulaires en développement du monde entier.

M^{me} Seid (Palaos) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration qui vient d'être prononcée par le représentant du Samoa, au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Gouvernement et le peuple antiguais et barbudiens d'avoir accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID). Cet événement marquant a mis en lumière l'unité de nos nations insulaires dans leur appel à un avenir fondé sur le développement durable et résilient face à des problèmes mondiaux sans précédent. Le texte qui en est issu, à savoir le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, est un jalon important dans nos efforts collectifs pour garantir un avenir durable et prospère. Nous disposons maintenant d'une nouvelle

boussole pour guider le développement des PEID, notre cadre pour les 10 prochaines années. Nous tenons également à remercier la Nouvelle-Zélande et les Maldives d'avoir cofacilité les négociations du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID et d'avoir mené avec succès nos efforts collectifs pour élaborer un document succinct et réalisable.

Comme le souligne justement le Programme, les changements climatiques, la pollution des mers et la dégradation de l'environnement font peser de lourdes menaces sur nos nations, mais nos îles recèlent un énorme potentiel de prospérité, non seulement pour nos pays, mais aussi pour la communauté mondiale dans son ensemble. De nombreux PEID ont proposé des solutions novatrices de premier plan en matière de conservation des océans et de développement durable. À mesure que nous avançons, il est impératif que nous redoublions d'efforts pour accélérer l'action climatique conformément aux engagements pris au titre de l'Accord de Paris, protéger les écosystèmes marins, lutter contre la pêche illégale et promouvoir l'exploitation durable des pêches. Nous préservons ainsi nos moyens de subsistance, mais aussi contribuons à la sécurité alimentaire mondiale, à la diversité biologique et à la lutte contre les changements climatiques, pour la santé de notre planète.

Outre la durabilité environnementale, le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID met fortement l'accent sur la résilience économique et le bien-être social. Il souligne la nécessité de mettre en place des économies diversifiées et inclusives, à même de résister aux chocs extérieurs et d'offrir des perspectives à tous et toutes. Les investissements dans les énergies renouvelables, l'écotourisme et l'infrastructure numérique ne sont que quelques-uns des moyens d'atteindre ces objectifs. En outre, le Programme reconnaît l'importance de l'éducation, des soins de santé et de la protection sociale dans l'édification de communautés résilientes. Garantir l'accès de nos populations à une éducation et à des soins de santé de qualité est fondamental pour parvenir à un développement durable. Comme le souligne le Programme, l'accès à un financement prévisible et de qualité est indispensable pour atteindre ces objectifs fondamentaux.

Les Palaos sont honorés d'accéder à la présidence de l'Alliance des petits États insulaires pour la période 2025-2026 et, alors que l'estimé Président actuel, du Samoa, nous passe le relais, nous garderons le même dévouement et le même dynamisme pour mettre rapidement en œuvre le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID. Il est indispensable de disposer d'un cadre

de suivi et d'évaluation solide, et les initiatives menées par les PEID, telles que le Centre d'excellence pour le développement durable des PEID, doivent être considérées comme des priorités afin que nous puissions faire connaître nos difficultés et nos réussites dans la mise en œuvre du Programme.

Pour terminer, nous tenons à rappeler que les partenariats sont au cœur du Programme d'Antigua-et-Barbuda. Aucun d'entre nous ne peut faire cavalier seul. Réaffirmons tous et toutes notre attachement aux principes d'équité, d'inclusion et de durabilité et œuvrons ensemble à l'édification d'un monde où nul ne sera laissé de côté et où les problèmes et les contributions propres aux PEID seront pleinement reconnus et soutenus. Nos efforts collectifs ouvriront la voie à un avenir plus radieux et plus résilient pour tous et toutes.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Ouganda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le représentant du Samoa, en sa qualité de Président de l'Alliance des petits États insulaires.

En tant que Coprésident du Comité préparatoire qui a facilité la négociation du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (PEID), les Maldives félicitent le Gouvernement et le peuple antiguais et barbudiens d'avoir accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Nous reconnaissons également le leadership du Samoa, en tant que Président de l'Alliance des petits États insulaires, qui a permis d'aboutir à un document final solide.

L'Ambassadrice Schwalger, Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande, et moi-même étions déterminés à faire en sorte que ce document reste axé sur les PEID, orienté vers l'action et tourné vers l'avenir. Pour y parvenir, nous avons procédé à des modifications de forme importantes et consacré plus de 100 heures à des négociations avec les États Membres. Je félicite l'Ambassadrice Schwalger du savoir-faire et des compétences dont elle a fait preuve en dirigeant les négociations avec moi tout au long du processus.

Les effets dévastateurs de l'ouragan Beryl sur la région des Caraïbes il y a quelques semaines soulignent l'importance cruciale d'une mise en œuvre rapide du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID. Du point de vue des Maldives, j'ajouterai trois points.

Premièrement, il est nécessaire d'intégrer le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID dans

le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les Maldives appellent les organismes du système des Nations Unies pour le développement à intégrer le Programme dans leurs cadres et programmes. Je prie donc le Groupe des Nations Unies pour le développement durable de faire d'urgence les changements nécessaires dans les procédures pertinentes afin de garantir la mise en œuvre rapide du Programme au niveau des pays.

Deuxièmement, nous devons intégrer le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID aux plans d'action nationaux. À cet égard, la responsabilité incombe aux PEID. Nous devons nous engager sans hésiter dans les programmes d'action que nous avons nous-mêmes élaborés et approuvés. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les représentantes et représentants résidents des fonds et programmes, au niveau national, doivent commencer à travailler avec les gouvernements pour les aider à mettre à jour les documents de planification nationaux.

Troisièmement, les PEID ont besoin de partenariats véritables et mutuellement bénéfiques pour faire face aux problèmes qui leur sont propres et diversifier leurs économies. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID recense des mesures spécifiques pour remédier à ces lacunes, des mesures dans lesquelles les partenariats jouent un rôle de catalyseur déterminant. Ces partenariats renforcent déjà les capacités étatiques et productives des PEID. Ils fournissent le savoir-faire, l'innovation et les capitaux nécessaires pour soutenir ces États. Il nous faut reproduire ces meilleures pratiques à grande échelle.

M. Meschchanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de féliciter toutes les personnes ici présentes pour l'adoption du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement par l'Assemblée générale.

Je tiens tout d'abord à remercier le peuple et le Gouvernement antiguais et barbudiens pour leur hospitalité, que notre délégation a pu apprécier. La Fédération de Russie considère la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement comme un succès. Nous tenons à remercier les cofacilitatrices du processus préparatoire d'avoir organisé les négociations sur le document final. Nous remercions les experts de toutes les délégations qui ont participé aux consultations pour leur professionnalisme et leur volonté de trouver des compromis.

L'une des questions les plus complexes était les conséquences potentielles des changements climatiques sur la sécurité de ces pays. À l'issue de longues négociations, la formulation suivante a été trouvée :

« Nous prenons note des préoccupations qu[e les petits États insulaires en développement] ont exprimées au sujet des incidences que les changements climatiques pourraient avoir sur eux, notamment [...], exacerbées par d'autres facteurs, [...] des conséquences en matière de sécurité » (résolution 78/317, par. 6).

Nous insistons sur le fait que, dans le cadre de ce document, la Fédération de Russie considère que cette affirmation correspond uniquement à la vision des petits États insulaires en développement en ce qui concerne exclusivement leur sécurité nationale, qui est fonction des caractéristiques géographiques de ces pays. Nous estimons qu'il n'est pas possible d'interpréter cette formulation comme étant applicable à d'autres États ou liée à des questions de paix et de sécurité internationales.

Nous soulignons également que notre position quant au lien entre climat et sécurité reste inchangée. La Fédération de Russie ne reconnaît pas un tel lien direct. Nous insistons sur le fait que, si cette question est à nouveau soulevée au Conseil de sécurité, nous continuerons à la considérer comme ne relevant pas de son mandat.

En ce qui concerne le paragraphe 32 G a) iii) de la résolution 78/317, sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les données démographiques, nous notons que la référence au droit international dans ce contexte semble inadéquate. L'intelligence artificielle est un type de technologie de l'information et des communications, et la question de l'applicabilité des normes existantes du droit international à ce domaine spécifique n'a pas encore été tranchée dans les négociations sur la sécurité internationale de l'information menées à l'ONU. À cet égard, nous réaffirmons notre position selon laquelle cette question doit encore être résolue au sein des instances spécialisées du système des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à rappeler une fois de plus que la Fédération de Russie soutient et continuera de soutenir les petits États insulaires en développement dans leur quête de développement durable et de prospérité. Nous contribuerons à la mise en œuvre du programme décennal adopté.

M. Tōnē (Tonga) (*parle en anglais*) : Nous avons le plaisir de faire la présente déclaration au nom du Royaume des Tonga à titre national, tout en nous associant aux

déclarations prononcées par les représentants du Samoa et de l'Ouganda au nom de l'Alliance des petits États insulaires et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement.

Nous félicitons tout d'abord le Gouvernement antiguais et barbudien d'avoir accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Nous sommes reconnaissants de la généreuse hospitalité offerte à notre délégation et nous remercions les membres du bureau du Comité préparatoire de la Conférence, les experts et l'équipe du Secrétariat pour leur travail inlassable et le dévouement dont ils ont fait preuve pour préparer cette rencontre.

Nous nous trouvons à un tournant décisif étant donné que nos efforts collectifs seront d'une importance vitale si nous voulons que le document issu de la quatrième Conférence internationale auquel nous avons souscrit, à savoir « Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente », soit notre feuille de route pour un développement orienté vers l'action. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises à l'occasion de précédentes séances de l'Assemblée générale et dans d'autres instances, nous insistons sur la nécessité d'accélérer l'action menée à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques, notamment en augmentant considérablement le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation, compte tenu de la situation particulière des petits États insulaires en développement (PEID) en ce qui concerne leur vulnérabilité face au climat. Nous venons en effet d'être témoins des effets dévastateurs de l'ouragan Beryl dans la région des Caraïbes et, à cet égard, je voudrais présenter nos condoléances aux familles des victimes de l'ouragan et à tous ceux et toutes celles qui sont touchés par la dure réalité qu'est la crise climatique.

Les Tonga et d'autres États en développement ont besoin d'un meilleur accès aux financements à des conditions favorables pour étayer leurs efforts de développement et renforcer leur résilience face aux chocs extérieurs. À cet égard, les Tonga appuient pleinement la révision de l'architecture financière internationale. Compte tenu de la taille modeste de nos économies, les événements qui se produisent dans le monde ont des effets disproportionnés sur nous. La perturbation des chaînes d'approvisionnement qui a eu lieu ces dernières années en est un parfait exemple. Avec l'augmentation constante du coût des biens importés et la flambée des prix de l'énergie, qui déclenchent des poussées d'inflation, un nombre croissant de familles basculent dans la pauvreté. Nous

espérons toutefois qu'avec le plan concis, ciblé et pragmatique énoncé dans le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, des acteurs souhaitant véritablement concrétiser les résultats escomptés se manifesteront, ce qui serait bienvenu.

Nous devrions maintenant être en mesure de cerner les raisons pour lesquelles le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) n'ont pas pleinement abouti et de définir la manière dont nous pouvons améliorer notre action pour contribuer activement à la mise en œuvre effective du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement. Il est encourageant de voir nos partenaires s'atteler à cette tâche colossale et nous espérons que des efforts de collaboration continueront d'être déployés pour mener à bien la mise en œuvre de ce programme. Nous resterons guidés par la sagesse collective de nos petits États insulaires en développement alors que nous œuvrons à bâtir des économies résilientes et des sociétés sûres et prospères, engagées en faveur d'une action climatique urgente, en nous appuyant sur une méthode d'évaluation solide visant à gérer la mise en œuvre du Programme d'Antigua-et-Barbuda, tout en encourageant des partenariats efficaces et véritables.

M. Aiello (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus sur le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (résolution 78/317). Nous saluons la souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations tout au long du processus de négociation. Nous remercions en particulier la Nouvelle-Zélande et les Maldives des efforts qu'elles ont déployés afin de parvenir à un texte consensuel qui aide les petits États insulaires en développement (PEID) à concrétiser leur vision d'une prospérité résiliente et d'un développement durable. Nous remercions également Antigua-et-Barbuda d'avoir joué un rôle moteur en accueillant avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

Les États-Unis notent que le monde d'aujourd'hui est très différent de celui auquel nous étions confrontés il y a 10 ans lorsque nous avons adopté les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Alors que nous adoptons le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, nous sommes également aux prises avec de nombreux problèmes mondiaux interdépendants, notamment l'aggravation de la crise

climatique, l'augmentation de l'insécurité alimentaire, la persistance des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise du coût de la vie. Avec ces problèmes pour toile de fond, nous devons faire preuve d'audace et de créativité dans le suivi et la mise en œuvre de ce programme et de nos engagements à l'égard des PEID. Les États-Unis restent déterminés à travailler avec les PEID pour les aider à renforcer leur résilience, à faire progresser leur développement durable et à concrétiser leur vision d'une prospérité souple et durable.

Nous renvoyons l'Assemblée générale à notre explication de position complète mise en ligne le 14 mai, qui clarifie les positions de principe des États-Unis sur les documents de consensus, l'indépendance d'autres forums et institutions, le commerce, la réforme des institutions financières internationales, l'innovation, le transfert de technologies, l'énergie, la dette, les financements à des conditions favorables, la politique climatique et les droits humains. Bien que nous ayons parfois des divergences quant à la manière dont nous interprétons certaines formulations et aux approches que nous privilégions, nous sommes convaincus que nous partageons tous la même vision de l'avenir, celle d'un ordre international au sein duquel toutes les parties prenantes œuvrent ensemble pour faire face aux difficultés qui se posent à l'échelle planétaire.

M^{me} Karatepe (Türkiye) (*parle en anglais*) : La Türkiye est heureuse de se joindre au consensus aujourd'hui en souscrivant au Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (résolution 78/317). Nous saluons le travail dévoué et constructif des facilitatrices, les Représentantes permanentes des Maldives et de la Nouvelle-Zélande, et de leurs équipes. Nous les félicitons d'avoir dirigé avec brio la recherche d'un consensus sur ce programme. La Türkiye a participé activement et de manière constructive au processus de négociation du Programme. Nous saisissons également cette occasion pour remercier sincèrement le Gouvernement antiguanais et barbudien d'avoir accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

Le document final de la Conférence présente une nouvelle génération d'engagements renouvelés et renforcés entre les petits États insulaires en développement (PEID) et leurs partenaires de développement. La mise en œuvre effective de ce document aidera les PEID à faire face aux problèmes auxquels ils sont confrontés actuellement et à bâtir des économies résilientes face aux chocs

futurs. Elle accélérera également la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Lapasov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

En souscrivant au document final de la Conférence, nous avons reconnu que les PEID sont parmi les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques, qui représentent les menaces les plus graves pour la survie et la viabilité de leurs populations, de leurs écosystèmes naturels et de leur développement durable. Nous prenons note des préoccupations exprimées par les PEID quant aux incidences que les changements climatiques pourraient avoir sur leur sécurité. Toutefois, la Türkiye considère que les effets néfastes des changements climatiques devraient plutôt être considérés comme des multiplicateurs de risques et examinés dans le cadre du programme de développement durable. Le fait de considérer les changements climatiques comme une question de sécurité, comme le prévoit le Programme d'Antigua-et-Barbuda, ne peut en aucun cas être considéré par la Türkiye comme une reconnaissance de ce lien dans un contexte plus large ou différent. Conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris, la Türkiye continuera d'aborder la question des changements climatiques par le prisme du développement durable.

Par ailleurs, la Türkiye défend le bien-être, la prospérité et le développement durable des PEID et souscrit aux études qui appellent l'attention sur les effets néfastes des changements climatiques et des activités humaines dans les océans sur ces pays. Cependant, la Türkiye se dissocie des références faites, dans le Programme, à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ni la participation de la Türkiye aux activités de la quatrième Conférence internationale ou de son Comité préparatoire, ni le fait qu'elle souscrit aujourd'hui à son document final ne peuvent être interprétés comme un changement de sa position juridique à l'égard de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La Türkiye a toujours déclaré qu'elle ne considérerait pas la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer comme le seul cadre juridique qui régleme toutes les activités dans les océans et les mers. Elle estime que la Convention est insuffisante pour lutter contre les problèmes contemporains liés au droit de la mer et alimentés par les changements climatiques. Ces préoccupations et objections sont également soulevées depuis des années par un certain nombre d'autres États.

Comme la Türkiye l'a déclaré à l'occasion de la quatrième Conférence internationale sur les PEID, à Antigua-et-Barbuda, elle a à cœur de soutenir les PEID dans leur action en faveur du développement durable, du renforcement de la résilience et de la lutte contre les changements climatiques. Nous sommes prêts et disposés à continuer à travailler avec les PEID pour mettre en œuvre le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement.

M. Mott (Bahamas) (*parle en anglais*) : Les Bahamas s'associent aux déclarations faites par les représentants de l'Ouganda, du Samoa et du Belize au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Alliance des petits États insulaires et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), respectivement.

Les Bahamas tiennent tout d'abord à féliciter le Gouvernement et le peuple antiguais et barbudien d'avoir accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Nous saisissons également cette occasion pour remercier et féliciter le Comité préparatoire de la Conférence et ses coprésidentes de leurs contributions inestimables et de leur conduite avisée de ce processus important.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution intitulée « Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente » (résolution 78/317) intervient à un moment critique où les petits États insulaires en développement (PEID) ne peuvent plus se contenter de promesses non tenues ou d'un faux optimisme. Les ravages causés récemment par l'ouragan Beryl dans plusieurs pays de la CARICOM illustrent de manière frappante les effets néfastes des changements climatiques. Aujourd'hui, les membres de la Communauté des Caraïbes ont la lourde tâche de réparer leurs vies et leurs moyens de subsistance brisés, tout en se heurtant à une architecture financière internationale qui ne tient pas compte des vulnérabilités des PEID et qui n'est pas adaptée à leurs besoins.

Pour les Bahamas, et à vrai dire pour tous les PEID, le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement est d'une importance capitale. Il reconnaît nos vulnérabilités tout en soulignant notre potentiel de croissance et d'innovation. Ce programme n'est pas seulement un ensemble d'aspirations ; il s'agit d'une feuille de route proposant des actions concrètes et des changements porteurs de transformations. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis sur la réforme de l'architecture financière internationale

afin de faciliter l'accès à des financements abordables et à des conditions favorables, ce qui est crucial pour notre capacité à investir dans le développement durable et à renforcer notre résilience face aux chocs extérieurs.

L'accent mis sur l'intensification de l'action climatique et des mesures d'appui à cette fin est également vital. En tant que nations insulaires de faible élévation et grands États océaniques, nous sommes en première ligne des changements climatiques. L'engagement à accélérer les actions pour parvenir à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris nous donne l'espoir d'un avenir plus sûr. Toutefois, nous devons souligner que les initiatives et les plans décrits dans le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID ne doivent pas en rester au stade de la théorie. Le succès de ce programme repose sur le principe du partage des responsabilités, et nous devons faire un effort concerté pour prendre toutes les mesures qui y sont décrites.

Le temps des discours est révolu ; le moment est venu d'agir de manière décisive. Les Bahamas appellent donc tous les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et la société civile à collaborer pour mettre pleinement en œuvre le Programme. Il est impératif que nous veillions à ce que son cadre de suivi et d'évaluation soit solide et que nous nous astreignions à concrétiser les engagements qui y sont énoncés.

Pour terminer, les Bahamas réaffirment leur attachement à la réussite de la mise en œuvre du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement et sont prêtes à collaborer avec les autres PEID et le reste de la communauté internationale pour atteindre cet objectif.

M. Melo Gomes Oliveira (Portugal) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à exprimer nos condoléances aux familles des victimes de l'ouragan Beryl. Nous félicitons également Antigua-et-Barbuda d'avoir organisé la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, ainsi que ses facilitatrices, les représentantes des Maldives et de la Nouvelle-Zélande, du succès de son document final (résolution 78/317).

Je voudrais saisir l'occasion que m'offre ce moment historique pour délivrer quatre brefs messages au nom de mon pays. Premièrement, comme nous l'avons déclaré à la Conférence à Antigua-et-Barbuda, nous sommes déterminés à mettre en œuvre le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement. L'exemple le plus récent attestant de cette détermination

est le lancement de la Bourse ONU-Portugal pour l'océan et la facilitation du projet de résolution sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle (A/78/L.98), que nous avons menée à bien avec nos collègues d'Antigua-et-Barbuda. Nous remercions le Samoa de sa coopération remarquable et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec la future présidence de l'Alliance des petits États insulaires, les Palaos, à la mise en œuvre du Programme.

Deuxièmement, en tant que partenaires actifs, nous sommes particulièrement investis dans le renforcement des cadres clefs relatifs aux petits États insulaires en développement, tels que le Cadre de partenariat des petits États insulaires en développement et le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement et son forum.

Troisièmement, nous attendons avec intérêt de travailler à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation afin de veiller à ce que toutes les parties respectent leurs engagements.

Enfin, l'Assemblée générale peut continuer à compter sur notre appui au niveau national et par l'intermédiaire de l'Union européenne, sur la base des conclusions du Conseil de l'Union européenne adoptées le 7 mai, en particulier dans le cadre des processus majeurs actuellement en cours en amont du Sommet de l'avenir et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 78/317.

À ce stade, au nom du Président de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple antiguais et barbudiens d'avoir accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et de nous avoir réservé une hospitalité extraordinaire.

Avec le passage récent de l'ouragan Beryl dans la région des Caraïbes et les ravages qu'il y a causés, l'adoption du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement s'imposait comme une évidence, tout comme la nécessité de répondre à l'appel qui y est lancé s'agissant d'accélérer l'opérationnalisation du fonds pour les pertes et les dommages ainsi que la mise en œuvre de politiques de réduction des risques de catastrophes. Alors que les petits États insulaires en développement (PEID) restent marqués par une vulnérabilité multidimensionnelle, le Programme doit être un

instrument de nature à réaffirmer notre engagement en faveur de leur développement durable.

Nous sommes au tout début de la décennie d'action qui vise à assurer la prospérité et la résilience des PEID. J'appelle tous les États Membres et toutes les parties prenantes à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement tel qu'il vient d'être approuvé par l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 18 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Points 27, 61 et 111 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/78/765 et A/78/765/Corr.1)

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : En ma qualité d'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix à sa dix-septième session, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée générale des travaux menés par la Commission de janvier 2023 à décembre 2023.

Je tiens tout d'abord à remercier le Vice-Président et la Vice-Présidente, le représentant du Bangladesh et la représentante de l'Allemagne, de leur soutien et de leur engagement en faveur des travaux de la Commission. Je tiens également à remercier les représentants du Brésil et du Maroc et la représentante de la Suède, qui ont présidé les formations Guinée-Bissau, République centrafricaine et Libéria, respectivement. Je remercie très sincèrement tous les membres de la Commission de leur coopération active et fructueuse tout au long de l'année et du soutien qu'ils ont apporté à ma délégation dans la réalisation des objectifs ambitieux que nous nous étions fixés collectivement pour la Commission à sa dix-septième session. Je tiens également à saluer l'appui remarquable que le Secrétariat nous a apporté par l'entremise de la Sous-Secrétaire générale Elizabeth Spehar et de son équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont je reste très reconnaissant.

En 2023, la Commission a tenu 20 réunions d'ambassadeurs, notamment des réunions portant sur les contextes propres à un pays ou à une région et sur d'autres priorités thématiques. Elle a également effectué trois missions, en Guinée-Bissau, au Mozambique et en Éthiopie, où elle a collaboré avec l'Union africaine à Addis-Abeba.

Je voudrais souligner quelques éléments clefs des travaux de la Commission. Premièrement, la Commission a fourni une aide dans 10 contextes propres à un pays ou à une région, élargissant son rayon d'action géographique, notamment en organisant pour la première fois des réunions consacrées au Canada, au Honduras, au Mozambique, au Népal et à la Norvège. La Commission a également poursuivi sa coopération régionale dans la région des Grands Lacs, renforcé la consolidation de la paix et la mise en œuvre du dispositif régional de sécurité maritime dans le golfe de Guinée et lutté contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent au Sahel.

Deuxièmement, conformément à son mandat, la Commission a poursuivi ses travaux sur des questions transversales et thématiques dans le cadre de débats régionaux ou axés sur des pays, ce qui a permis à ceux-ci de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix. Des questions telles que la justice transitionnelle, le rôle des peuples autochtones, la place de l'éducation dans la consolidation de la paix et les efforts de paix et de réconciliation ont été abordées. De même, la Commission a organisé une réunion au niveau ministériel, destinée à donner une orientation politique et à susciter un élan favorable au renforcement de la coopération multilatérale, en vue de régler les problèmes rencontrés dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Cette réunion a donné aux membres de la Commission l'occasion d'examiner le document d'orientation intitulé « Un Nouvel Agenda pour la paix », qui relevait des attributions de la Commission.

Troisièmement, la Commission a poursuivi ses activités de communication en faveur du rôle crucial des femmes et des jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix à travers le monde, et de la voix qu'ils y font entendre. Conformément à sa stratégie relative aux questions de genre et au plan d'action s'y rapportant, la Commission a continué de placer la question des femmes et de la paix et de la sécurité au cœur de ses travaux, notamment en assurant la participation pleine, égale et véritable des femmes aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix.

Les dimensions de genre de la consolidation de la paix ont également été intégrées dans les débats thématiques et les dialogues organisés par la Commission aux échelons national et régional, y compris lors des visites de pays. De même, conformément à son plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix, la Commission a continué d'appuyer le rôle crucial des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes dans les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. Il est intéressant de noter que la Commission a tenu une réunion consacrée aux jeunes et à la paix et la sécurité, au cours de laquelle nous avons entendu l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse et des représentantes et représentants de la jeunesse de la Ligue des États arabes et d'organisations de la société civile en Asie du Sud-Est.

Quatrièmement, la Commission a continué à renforcer son rôle de passerelle avec d'autres organes intergouvernementaux en fournissant 16 avis au Conseil de sécurité et trois avis à l'Assemblée générale, notamment sous forme de lettres et d'exposés officiels. Elle a également présenté deux communications et exposés au Conseil économique et social et organisé avec ce dernier son événement conjoint annuel sur les moyens de définir et d'examiner les liens unissant paix et développement sur le terrain. La Commission a également travaillé de manière informelle avec des ambassadeurs et des experts afin de renforcer la coordination et la coopération entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, ce qui est conforme à l'approche de cette dernière visant à promouvoir la cohérence et à renforcer les effets de la consolidation et de la pérennisation de la paix et de l'action conduite en matière de développement durable.

Cinquièmement, la Commission a continué à renforcer ses partenariats avec des partenaires extérieurs à l'Organisation en collaborant avec le Groupe de la Banque mondiale sur ses activités. La Commission a également continué à travailler avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine. À cette fin, et avec le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, j'ai organisé la sixième réunion consultative annuelle entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui a offert l'occasion de renforcer le partenariat entre ces deux organes à l'appui de l'action de consolidation de la paix en Afrique. Une déclaration commune a été adoptée à l'issue de la réunion, qui institutionnalise désormais la tenue de la réunion consultative annuelle conjointe entre les deux organes.

J'ai également mené une mission fructueuse au siège de l'Union africaine, accompagné du Vice-Président et de la Vice-Présidente, des présidences des formations pays ainsi que de la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, afin de renforcer notre coopération, et nous avons convenu d'organiser des réunions de groupes d'experts avant la réunion annuelle d'ambassadeurs entre la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Accompagné du Vice-Président et de la Vice-Présidente, du Bangladesh et de l'Allemagne, j'ai également mené une mission fructueuse au Mozambique pour faire un suivi sur le terrain des recommandations issues d'une réunion que nous avons eue plus tôt dans l'année. La Commission a aussi échangé avec les participants au Dialogue sur la consolidation de la paix de 2023, qui a réuni l'ONU et des organisations de la société civile, et entend assurer et améliorer la participation de représentants de la société civile à ses réunions, en tenant compte de la parité des genres.

Enfin, la Commission a poursuivi son dialogue et ses efforts pour assurer le financement de la consolidation de la paix en organisant pour la première fois une réunion avec le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix. Cette réunion a donné lieu à des discussions sur les possibilités d'exploiter les synergies avec le Fonds grâce à des interactions plus régulières.

Pour terminer, je tiens à féliciter le représentant du Brésil d'avoir dirigé avec brio les travaux de la Commission cette année et à faire part de l'engagement de ma délégation et du mien en tant que Vice-Président à continuer de renforcer la Commission, notamment par le biais du Pacte pour l'avenir et du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : En tant que Président de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil remercie son prédécesseur, la Croatie, dont le représentant a présidé avec compétence la Commission à sa dix-septième session. Je tiens également à saluer le travail accompli par le Représentant permanent du Maroc et la Représentante permanente de la Suède en tant que Présidents des formations République centrafricaine et Libéria, respectivement.

La dix-septième session de la Commission a clairement préparé le terrain pour la dix-huitième session, avec des échanges accrus et diversifiés visant à promouvoir des actions concrètes pour aider les pays qui collaborent avec la Commission de consolidation de la paix. En outre, à cette session, la Commission de consolidation de la paix a cherché à attirer de nouveaux pays pour les inciter à demander volontairement et en toute indépendance un partenariat avec la Commission afin d'être accompagnés dans leurs stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix.

La Commission est une instance unique en son genre où les pays font part de leurs difficultés, de leurs expériences et de leurs meilleures pratiques en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Au cours des derniers mois, nous avons eu le privilège de recevoir les Présidents du Guatemala et de la Colombie, le Premier Ministre de Sao Tomé-et-Principe, ainsi que des Ministres mauritaniens, gambiens et coréens. La communauté internationale peut donc, au sein de la Commission, rassembler de multiples plateformes et ressources pour répondre aux priorités nationales et régionales en matière de consolidation de la paix, et ce dans le respect de l'appropriation par les pays.

À cet égard, je voudrais évoquer quelques-unes des principales caractéristiques de l'approche et des travaux de cette année. Premièrement, la Commission continue de donner la priorité à la consolidation de la paix en s'attaquant de manière durable aux causes profondes et aux moteurs des conflits et des crises. Les travaux de la Commission reposent sur l'idée qu'une paix et une sécurité durables doivent être ancrées sur des piliers fondamentaux qui sont étroitement imbriqués et se renforcent mutuellement, tels que le développement socioéconomique durable, la sécurité alimentaire, les droits humains dans toutes leurs dimensions, le renforcement des institutions de l'État, la sécurité publique et l'accès à la justice. Notre collaboration avec Sao Tomé-et-Principe a mis en évidence l'importance de cette imbrication : le renforcement des institutions de la justice, des droits humains et de la sécurité, conjugué au développement durable, est reconnu comme une démarche de pérennisation de la paix. En tant que Président, je me suis rendu à Sao Tomé-et-Principe en mai 2024 pour déterminer comment la Commission pourrait contribuer concrètement aux réformes et aux efforts du pays, notamment en encourageant la coopération bilatérale, Sud-Sud et triangulaire.

Deuxièmement, la Commission continue d'insister sur le caractère universel de la paix et d'encourager

le dialogue sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Dans le monde d'aujourd'hui, les difficultés en matière de consolidation et de pérennisation de la paix sont évidentes à de nombreux niveaux, et aucun pays ou continent n'est à l'abri. Nous en avons eu la preuve en mars 2024, lorsque la Commission a échangé avec le Kenya, le Timor-Leste et la Norvège sur leurs stratégies respectives de prévention et de pérennisation de la paix. En apportant leurs diverses expériences à la Commission, ils ont non seulement démontré la pertinence de l'appropriation par les pays, mais ils ont également mis en évidence l'importance de recourir à des approches collectives associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant l'ensemble de la société en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

Troisièmement, la Commission reste fermement attachée à une approche orientée vers l'action en encourageant activement le partage des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière de consolidation et de pérennisation de la paix et de prévention des conflits, à la demande des pays intéressés. Par cette approche, la Commission cherche à contribuer à un débat plus large et inclusif sur la mise en œuvre des résolutions sur la pérennisation de la paix et sur la manière d'améliorer cette mise en œuvre. Il s'agit là d'un aspect d'autant plus pertinent que nous nous préparons à l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu en 2025.

Conformément à cette approche, la Commission a organisé récemment une réunion sur la Gambie afin de souligner le rôle fondamental et concret que joue la Commission de consolidation de la paix en réunissant les parties prenantes de la communauté internationale, du système des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile à l'appui des priorités retenues par le pays en matière de consolidation de la paix. Cette approche a également été renforcée par un dialogue fructueux de la Commission avec la Mauritanie en mars, au cours duquel le Gouvernement mauritanien a présenté les mesures qu'il avait prises pour pérenniser la paix, en particulier son approche consistant à favoriser un développement inclusif et durable en renforçant la protection sociale et la prestation de services de base et en encourageant la coexistence pacifique entre personnes réfugiées et communautés d'accueil.

Quatrièmement, la Commission continue de promouvoir l'inclusion et l'unité. L'inclusion est un pilier central non seulement pour l'édification de sociétés stables et pacifiques, mais aussi pour le développement

durable. Depuis sa création, la Commission a clairement souligné l'importance du rôle des femmes et des jeunes dans les activités humanitaires et les initiatives de consolidation de la paix, de relèvement et de développement. Elle a élaboré des stratégies et des plans d'action ad hoc pour assurer leur participation aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix dans leur pays.

En mars 2024, pour la première fois, la Commission a organisé une réunion à l'intention de la société civile sur les femmes et la paix et la sécurité à la session de cette année de la Commission de la condition de la femme. Au cours de cette réunion, des organisations de la société civile de pays et de régions qui relèvent de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des réseaux mondiaux de consolidation de la paix, ont mis en évidence les obstacles et les perspectives actuels en ce qui concerne la participation de femmes à la prévention, à la consolidation de la paix et au relèvement. La Commission entend continuer à assurer et à renforcer la participation des organisations de la société civile.

Cinquièmement, la Commission continue de renforcer ses partenariats avec les parties prenantes, notamment les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, pour aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière de consolidation de la paix. Je me suis récemment rendu à Washington, où j'ai eu l'occasion de m'adresser aux Administrateurs du Groupe de la Banque mondiale et à des hauts fonctionnaires de la Banque interaméricaine de développement, pour leur faire part de l'importance de soutenir les pays qui s'engagent dans la consolidation et la pérennisation de la paix. J'ai insisté sur ce que les institutions pouvaient faire pour mieux tirer parti de leurs avantages comparatifs sur le terrain, notamment partager leurs données, réaliser des diagnostics conjoints et mettre leurs capacités en commun. J'ai également attiré l'attention sur le fait que les projets du Fonds pour la consolidation de la paix peuvent être des projets pilotes appelés à être étendus à mesure que les pays démontrent leur capacité à les mettre en œuvre et à en tirer de bons résultats. En consultation avec les membres de la Commission de consolidation de la paix, je continuerai à travailler dans ce sens, car cela génère d'autres idées concrètes sur la manière de mieux relier le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et les institutions financières internationales.

En ce qui concerne l'approfondissement des partenariats, la Commission continue d'œuvrer activement au renforcement des partenariats à long terme avec les organisations régionales et sous-régionales. En mai, la

Commission a pris une mesure concrète pour renforcer son partenariat avec l'Union africaine en lançant officiellement une invitation permanente à l'Union africaine à participer à toutes ses réunions. Plus tard dans l'année, la Commission tiendra sa septième réunion consultative annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au cours de laquelle ils continueront de discuter de leur collaboration pour relever les défis liés à la consolidation de la paix sur le continent africain d'une manière coordonnée et concertée.

Enfin, la Commission continuera de contribuer à l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2025, dans le but d'appuyer la prévention des conflits. Je suis certain que nous tirerons également parti des discussions qui seront menées au Sommet de l'avenir ainsi que de son document final, car ils contribueront à façonner la Commission de consolidation de la paix que nous voulons, à savoir un instrument renforcé permettant à l'ONU d'atteindre son objectif principal : donner vie aux promesses énoncées dans notre Charte dans le monde réel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^{me} Tolstoi (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je tiens à saisir cette occasion pour remercier et féliciter les Présidents sortant et en exercice de la Commission de consolidation de la paix, les représentants de la Croatie et du Brésil, pour le rôle moteur qu'ils ont joué dans les travaux de la Commission.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la République de Moldova et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre, s'associent à la présente déclaration.

Le monde est confronté à de multiples crises et aucune région n'est épargnée. Pour surmonter ces difficultés, le système des Nations Unies pour l'appui à la prévention des conflits doit être plus cohérent, mieux doté en ressources et mieux préparé. Je tiens à saisir cette occasion pour mettre en évidence trois domaines prioritaires, pour lesquels le prochain Sommet de l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies prévu en 2025 offrent d'importantes perspectives.

La responsabilité universelle en matière de prévention des conflits et l'importance des stratégies de prévention dirigées et contrôlées par les pays constituent

la première priorité. Près d'un an s'est écoulé depuis que nous avons reçu le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. L'Union européenne souscrit résolument au Nouvel Agenda pour la paix et au fait qu'il remet l'accent sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix en tant qu'obligation universelle, en s'appuyant sur le renforcement de la panoplie d'outils dont dispose l'ONU. Dans cet esprit, nous espérons que le Sommet de l'avenir de septembre 2024 marquera un renforcement de l'engagement politique de la communauté internationale en faveur de la pérennisation de la paix. Nous espérons notamment que le Sommet permettra de mettre plus systématiquement l'accent sur les stratégies de prévention des conflits menées au niveau national. Élaborées de façon volontaire et fondées sur l'appropriation par les pays, les stratégies nationales de prévention à dimension humaine sont fondamentales pour s'attaquer aux moteurs de la violence et des conflits armés. Ces stratégies pourraient être présentées à la Commission de consolidation de la paix pour accroître son rôle fédérateur.

Nous devons tordre le cou au mythe selon lequel la prévention des conflits est quelque chose d'intrusif et de négatif, alors qu'il s'agit en fait d'une responsabilité universelle à laquelle nous avons tous souscrit en tant que signataires de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, il est particulièrement remarquable et louable que plusieurs pays aient déjà pris l'initiative de présenter leurs efforts nationaux de prévention et de réconciliation à la Commission de consolidation de la paix. Les stratégies nationales de prévention constituent également un point de départ pour une collaboration systématique avec le Fonds pour la consolidation de la paix et un possible appui par ce dernier.

Mon deuxième point concerne le financement. Nous savons que la prévention des conflits est financièrement avantageuse, mais la consolidation de la paix souffre toujours d'un déficit de financement alarmant. Les conflits se multiplient, mais l'aide au développement en faveur de la paix est à un niveau historiquement bas. En décembre 2023, l'Assemblée générale a reconnu à l'unanimité la nécessité d'un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation de la paix (résolution 78/257). Nous sommes encouragés par cette résolution de fond, ambitieuse et équilibrée, qui fournit au Fonds pour la consolidation de la paix les contributions statutaires dont il a grandement besoin. Mais il faut faire plus, y compris par le biais de contributions volontaires. Il est indispensable que le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix comprenne des propositions concrètes sur la manière de régler les problèmes de

financement de la consolidation de la paix. Au niveau opérationnel, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est révélé être un instrument utile pour appuyer les efforts coordonnés dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Cependant, il faut élargir la base des donateurs du Fonds et renforcer les relations entre les institutions financières internationales et les banques régionales de développement et le Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Union européenne et ses États membres assurent plus de 60 % du financement du Fonds. Alors que le Fonds pour la consolidation de la paix bénéficiera des contributions statutaires et que nous nous félicitons de l'intérêt plus large porté à ses travaux, nous devons veiller ensemble à ce que son autonomie, son indépendance et son caractère distinctif soient préservés. La Commission de consolidation de la paix pourrait également jouer un rôle plus important dans la mobilisation des ressources pour la pérennisation de la paix grâce à sa capacité à rassembler les États Membres, les équipes de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales.

Troisièmement, nous aimerions voir une plus grande interaction et complémentarité entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Cette interaction s'est intensifiée au cours des deux dernières années. La Commission a envoyé un nombre record d'avis au Conseil de sécurité et le Président de la Commission s'est exprimé plus fréquemment au Conseil. Nous avons également vu des pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité collaborer avec la Commission et une plus grande attention a été accordée aux activités relatives aux programmes dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Les efforts de pérennisation de la paix font également partie intégrante des stratégies de transition des opérations de maintien de la paix. Une coopération plus étroite avec la Commission de consolidation de la paix est indispensable pour renforcer l'intégration des composantes de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et pour garantir la participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes aux activités de consolidation de la paix. Il est donc très important que le Conseil et la Commission se concertent en temps utile sur ce point. D'un point de vue plus opérationnel, une interaction plus régulière, plus fluide et plus ordonnée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité faciliterait le partenariat entre les deux organes et garantirait la pertinence des avis de la Commission. Enfin, les intervenants

du système des Nations Unies pourraient interagir avec la Commission sur les composantes de consolidation de la paix des missions des Nations Unies sur le terrain et sur leurs mandats.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale et le Président de la Commission de consolidation de la paix d'avoir organisé le présent débat conjoint afin de faire le point sur les progrès accomplis par l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

Les réalisations que la Commission de consolidation de la paix continue d'accomplir nous semblent encourageantes, comme le montre le rapport sur sa dix-septième session (A/78/765 et A/78/765/Corr.1). Elles démontrent l'importance et le rôle croissants de la Commission pour continuer à répondre aux besoins des États Membres engagés dans des processus de consolidation de la paix. Mais outre ces réalisations, la Commission dispose d'un potentiel inexploité dans d'autres domaines clefs.

Elle a encore beaucoup à offrir pour faciliter les transitions des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, prévenir les flambées de violence et rétablir l'ordre constitutionnel et démocratique, élargir les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et promouvoir des initiatives économiques inclusives. À cet égard, l'examen du dispositif de consolidation de la paix offre une plateforme pour continuer à améliorer les méthodes de travail de la Commission.

L'Afrique du Sud serait favorable à ce que la Commission soit plus visible, qu'elle collabore avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et que sa vice-présidence soit mieux mise à contribution. La coopération de la Commission et des organisations régionales à l'appui d'approches de la consolidation et de la pérennisation de la paix dirigées et contrôlées à l'échelle locale est vitale et devrait donc être renforcée et maintenue de manière régulière, conformément aux cadres existants et en consultation avec les pays concernés.

Nous prenons acte de la volonté de promouvoir des approches tenant compte des questions de genre dans le domaine de la consolidation de la paix et d'accroître la participation des femmes aux actions menées pour pérenniser la paix. Nous insistons sur la nécessité pour la Commission de continuer à appuyer les organisations régionales dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité afin de remédier aux lacunes et aux difficultés existantes.

Le Fonds pour la consolidation de la paix reste une source importante de financement des activités de consolidation de la paix menées par l'ONU. L'Afrique du Sud se félicite de l'affectation de contributions statutaires à des fins de consolidation de la paix, car cela renforcera la capacité de la Commission à appuyer les initiatives en la matière.

La toute première réunion avec le Groupe consultatif du Fonds a eu lieu en 2023, et la Commission s'est réunie pour discuter du Fonds en avril 2024. Nous encourageons à organiser d'autres réunions de ce type afin de suivre et d'évaluer les effets des projets du Fonds sélectionnés. Nous encourageons également les bénéficiaires du Fonds à partager leurs expériences et les enseignements tirés, ainsi qu'à faire part des effets du Fonds sur leurs processus de consolidation de la paix. Toutefois, afin de préserver le principe de volontariat qui caractérise la Commission, cela ne doit pas devenir une condition préalable au financement. Les pays qui reçoivent un financement pourraient même demander l'avis de la Commission sans organiser de réunion d'ambassadeurs sur leur pays. Cette possibilité pourrait être envisagée au moment de l'examen afin d'être incluse dans la prochaine série de résolutions jumelles qui guideraient les travaux de la Commission au cours des cinq années qui suivront.

Nous approuvons les domaines d'action prioritaires du Fonds, à savoir les approches régionales, la facilitation des transitions et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Nous considérons également que le secteur privé peut jouer un rôle clef dans le financement des activités de consolidation de la paix au moyen d'investissements favorisant la paix. Nous réitérons l'appel lancé au Secrétaire général dans la résolution 76/305 à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources du secteur privé à l'appui du financement de la consolidation de la paix.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement de l'Afrique du Sud à soutenir les efforts de l'ONU pour promouvoir la prévention des conflits ainsi que la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous sommes prêts à contribuer aux initiatives de renforcement des capacités, à partager les meilleures pratiques et à collaborer avec les autres États Membres et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre de ces efforts collectifs.

M. García Toma (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui après avoir pris conscience que la première condition pour vivre ensemble en paix est de faire appel à la volonté de tous et toutes pour la préserver, d'où l'importance, pour les travaux relatifs à la consolidation et à la pérennisation de la paix,

du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur sa dix-septième session (A/78/765 et A/78/765/Corr.1) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779). Ces documents ont pour objectif de créer une convergence dans la mise en place de stratégies intégrales qui aident à parvenir à un relèvement postconflit effectif, en fournissant régulièrement au Conseil de sécurité des avis concernant la formulation de ses mandats en matière de pérennisation de la paix.

Nous affirmons que l'accompagnement des processus politiques dans les pays touchés par la violence doit tendre vers la mise en place d'institutions solides, ce qui passe nécessairement par le consentement de l'État hôte et l'implication de la société civile et des organisations financières internationales. En effet, pour éliminer toute forme de violence et la délégitimer dans la conscience des personnes et au sein des institutions, il faut un effort global : la paix est le pur produit de la culture dans laquelle elle prend forme.

Nous partageons la vision de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary A. DiCarlo, selon laquelle le rôle des missions politiques spéciales est de plus en plus important, tout comme le rôle croissant de la police des Nations Unies, dans ses activités de rapprochement de la population civile et d'assistance. Nous nous félicitons de l'importance accordée par la Commission à l'examen du dispositif de consolidation de la paix, sur lequel nous travaillons actuellement en vue d'un nouvel examen en 2025.

Le Pérou convient de la nécessité d'adopter de nouvelles approches en matière d'évaluation et de prévention des conflits, fondées sur l'engagement des États Membres en faveur du système de sécurité collective, en valorisant comme il se doit la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes aux processus de transition. Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance des travaux du Fonds pour la consolidation de la paix, qui ont pour but d'aider les populations et les administrations locales à prévenir les situations de violence potentielles. Il est incontestable qu'une paix véritable, une sécurité réelle et un ordre stable ne peuvent être maintenus que dans une société où règne la justice.

Enfin, ne laissons pas se réaliser une fois de plus l'adage selon lequel ce n'est qu'une fois que le temps où il était possible de faire quelque chose est révolu que l'on se rend tristement compte qu'il était effectivement possible de faire quelque chose. La paix est noble et désintéressée,

c'est pourquoi elle occupe une place de choix dans la conscience et le cœur des gens de bien. Pour qu'elle puisse advenir, il est nécessaire que l'Organisation œuvre vigoureusement en faveur d'une véritable gouvernance et d'un contrat social renouvelé entre nos peuples, fondé sur la confiance, l'inclusion et le vivre-ensemble autour de valeurs.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Alors que nous venons d'entamer la phase informelle des travaux sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu en 2025, nous devons profiter de cette occasion pour travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes afin d'élaborer une vision commune pour l'avenir de la consolidation de la paix. Cela étant dit, en plus de m'associer à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, je voudrais mettre l'accent sur trois domaines que la Pologne considère comme particulièrement importants.

Premièrement, nous estimons qu'il importe de faire prendre conscience de l'importance du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. La Commission de consolidation de la paix, dont la Pologne est fière d'être membre, a fait ses preuves dans la prévention de l'escalade des conflits. Cependant, ces succès passent souvent inaperçus. Il est nécessaire d'améliorer les stratégies de communication pour faire connaître la contribution de la Commission de consolidation de la paix et inciter à investir davantage dans son action de prévention. En mettant en lumière ses réussites, la Commission peut gagner en soutien et consolider sa position de partenaire important du Conseil de sécurité et d'outil vital pour la consolidation de la paix dans le monde.

Deuxièmement, il importe de renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité. Pour parvenir à une paix durable et prévenir efficacement la reprise des conflits, nous pensons qu'il est primordial d'approfondir la coopération avec la Commission de consolidation de la paix pour profiter de son expérience en matière de relèvement postconflit. Cette collaboration peut renforcer considérablement les capacités du Conseil de sécurité dans ces domaines. Actuellement, la Commission de consolidation de la paix fournit des avis écrits sur les situations de conflit potentielles, mais le manque de suivi ne permet pas de lever toutes les incertitudes. La mise en place de protocoles de communication clairs, y compris des mécanismes de retour d'information, garantirait que le Conseil de sécurité reçoit les informations les plus pertinentes

et que la Commission de consolidation de la paix affine son approche afin de mieux accompagner les efforts de prévention des conflits.

Troisièmement, et enfin, il est indispensable de mobiliser davantage de ressources. Nous saluons la décision d'utiliser les contributions statutaires pour financer les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Toutefois, nous reconnaissons que les contributions statutaires devraient compléter, et non remplacer, les contributions volontaires et les mécanismes de financement novateurs. Il convient donc de continuer à débattre de la manière d'exploiter au mieux les synergies entre les investissements publics et privés afin que les initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix bénéficient de l'appui le plus important possible.

Conscients que les actes en disent plus que les mots, nous avons considérablement augmenté notre appui aux efforts de consolidation de la paix. Nous allons ainsi porter notre contribution au Fonds pour la consolidation de la paix à 100 000 dollars cette année, soit près de trois fois plus que nos engagements précédents. Cet investissement conséquent témoigne de notre conviction que des contributions concrètes sont indispensables pour parvenir à une paix durable.

Pour terminer, n'oublions pas le coût dévastateur des conflits. Nous devons donner la priorité aux mesures préventives et investir massivement dans la consolidation de la paix. Il s'agit de la voie la plus efficace vers une paix durable et un monde sans violence.

M. Laursen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Nous nous réunissons aujourd'hui à quelques mois seulement du Sommet de l'avenir, un moment qui, je l'espère, permettra de revigorer le multilatéralisme et de renforcer la capacité de l'ONU à s'acquitter de son mandat. Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, joue un rôle crucial à cet égard, en promouvant la paix par le biais d'initiatives contrôlées par les pays et dirigées par les collectivités locales.

Alors que nous sommes en pleine négociation du Pacte pour l'avenir et que nous avons entamé le processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix, les pays nordiques restent prêts à écouter les points de vue et les opinions des États les plus fragiles et les plus

touchés par les conflits, afin que leurs besoins restent au cœur même du processus. Il est clair que l'ONU continue d'être très sollicitée dans ce domaine. C'est ce que nous constatons lorsque les demandes adressées au Fonds pour la consolidation de la paix dépassent les ressources disponibles et que de nouveaux pays se présentent à la Commission de consolidation de la paix pour discuter de leurs priorités nationales en la matière.

Pour la suite, les pays nordiques souhaitent formuler les cinq recommandations suivantes.

Premièrement, il faut investir dans la paix. Il est crucial que nous assurions un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix, notamment par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a toujours besoin de contributions volontaires importantes. On peut légitimement affirmer que chaque centime investi dans la prévention permet d'économiser de nombreux dollars dans la gestion des conflits.

Deuxièmement, il faut donner la priorité à la prévention. Pour pérenniser la paix et éviter toute nouvelle escalade ou crise, nous devons donner la priorité à la prévention. L'ONU est bien placée pour renforcer les capacités des pays en matière de stratégies de paix et de prévention.

Troisièmement, il faut établir des partenariats avec la société civile. Pour que la paix soit pérenne, elle doit être prise en charge et solidement implantée au niveau local. La participation des organisations de la société civile et le dialogue entre celles-ci et l'ONU sur la consolidation de la paix sont déterminants.

Quatrièmement, il faut favoriser l'inclusion. Nous devons promouvoir la participation pleine, égale et vérifiable des femmes, notamment en garantissant la présence de représentantes dans les délibérations de la Commission de consolidation de la paix, accélérer la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et veiller à ce que l'examen du dispositif de consolidation de la paix repose sur les voix des personnes et des pays touchés par la crise.

Cinquièmement et enfin, il faut renforcer les approches cohérentes. Nous devons exploiter davantage le potentiel de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix dans les contextes de transition, la consolidation de la paix environnementale et la justice climatique et pour coordonner les entités des Nations Unies.

Consolider la paix et prévenir les conflits violents n'est pas chose aisée dans le monde d'aujourd'hui. Il est donc important que nous agissions collectivement. Le multilatéralisme, avec l'ONU en son centre, est essentiel. Les pays nordiques sont conscients des résultats importants obtenus par le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix et sont prêts à contribuer au renforcement du dispositif de consolidation de la paix.

M. Geisler (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais une fois de plus féliciter la Croatie, qui a assuré la présidence l'année dernière, de la réussite de la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix de 2023. Ce fut un honneur et un grand plaisir pour nous d'être l'un des Vice-Présidents de la Commission. L'Allemagne est également très encouragée par la présidence actuelle de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil, ainsi que par son grand dynamisme et son engagement à poursuivre sur la voie du renforcement de l'efficacité et de la visibilité de la Commission et à créer les conditions favorables à un examen ambitieux du dispositif de consolidation de la paix.

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et voudrait ajouter, à titre national, les trois observations suivantes.

Premièrement, bien qu'elle ait un rôle purement consultatif et de liaison et un accès limité aux services de conférence, la Commission de consolidation de la paix s'est imposée comme une instance des Nations Unies de plus en plus pertinente et pragmatique. De plus en plus d'États Membres de toutes les régions du monde travaillent avec elle, sollicitent ses avis ou lui font part de leurs expériences, et ce phénomène s'étend progressivement aux plus hauts niveaux des administrations. Nous devons en tenir compte en dotant la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de ressources et de moyens adéquats.

Deuxièmement, afin de répondre aux attentes des États Membres qui travaillent avec la Commission de consolidation de la paix et présentent leurs approches nationales en matière de prévention et de consolidation de la paix, nous devons accroître son efficacité sur le terrain et assurer un lien plus direct entre le soutien politique fourni par la Commission et l'accès aux ressources financières. L'année dernière, l'Ambassadrice Leendertse a présidé la première réunion officielle entre la Commission de consolidation de la paix et le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix. Depuis, de nombreux bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix ont

présenté leurs objectifs et leurs réalisations en la matière à la Commission. Nous devons continuer à renforcer les liens entre la Commission et le Fonds, tout en veillant à préserver la souplesse de ce dernier. L'année 2023 a également été l'année de la création du nouveau Peacebuilding Impact Hub, qui relève du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Nous continuerons à appuyer les travaux du Hub et espérons qu'il jouera un rôle de premier plan pour nous aider à comprendre ce qui fonctionne et à apporter des changements positifs sur le terrain.

Troisièmement, dans le cadre du succès de la Commission de consolidation de la paix, la demande de financement pour la consolidation de la paix continue d'augmenter. Nous devons travailler ensemble pour assurer un financement suffisant du Fonds pour la consolidation de la paix et trouver de nouveaux moyens de générer des ressources supplémentaires pour la consolidation de la paix. L'introduction des contributions statutaires a été une étape très importante, témoignant de notre attachement commun à la consolidation de la paix des Nations Unies. Cependant, le montant prévu a déjà été dépassé par la hausse de la demande. L'Allemagne a jusqu'à présent versé plus de 300 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix sous la forme de contributions volontaires et continuera à le faire. Toutefois, compte tenu de la montée en flèche de la demande, sa base de donateurs devra être élargie.

Tout aussi important, il convient de débloquer de nouvelles sources de financement pour compléter l'effet de catalyseur du Fonds pour la consolidation de la paix. En collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Allemagne a lancé l'initiative « Investir pour la paix ». Celle-ci a pour but de combiner les investissements du secteur privé émanant des institutions de financement du développement avec les fonds versés par les donateurs, de sorte que ces investissements profitent à la paix et à sa consolidation. Nous encourageons nos partenaires à se joindre à cette initiative.

Pour terminer, le Pacte pour l'avenir redynamisera notre détermination à rendre les initiatives de l'Organisation en matière de consolidation de la paix plus efficaces et plus pérennes. L'examen du dispositif de consolidation de la paix sera une occasion cruciale de rendre ces décisions opérationnelles. De la prévention des conflits aux transitions vers le retrait des opérations de paix des Nations Unies, nous avons besoin d'un dispositif de consolidation de la paix solide qui garantisse la cohérence entre les

partenaires et les programmes et favorise l'appropriation par les pays et l'inclusion. L'Allemagne est prête à jouer un rôle actif en appuyant les efforts déployés à cet égard et les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat conjoint annuel pour la présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/78/765) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779) portant sur les travaux de la Commission à sa dix-septième session. Je tiens également à rendre un hommage vibrant et particulier au Président de la Commission, l'Ambassadeur Sérgio França Danese, du Brésil, pour son leadership remarquable, engagé et distingué. Mes remerciements s'adressent également aux présidences des formations pays pour leurs efforts continus promouvant la consolidation et la pérennisation de la paix dans un contexte géopolitique particulier.

En tant que carrefour diplomatique fédérant les acteurs clefs régionaux et internationaux, la Commission de consolidation de la paix a réalisé une série de réussites notoires qui font d'elle aujourd'hui un acteur incontournable au sein de l'ONU, œuvrant inlassablement en faveur d'un multilatéralisme plus efficace, volontariste et d'une nouvelle ère pour la paix.

En 2023, la Commission a investi des efforts considérables, qui se résument entre autres dans la tenue de plus de 20 réunions, quatre visites de terrain, la production de 49 documents finals et 16 avis au Conseil de sécurité, en plus de son intervention dans 10 contextes propres à différents pays ou régions. Fidèle à son attachement à la promotion de l'universalité de la paix et à sa consolidation, la Commission a collaboré avec des pays qui œuvrent pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Les actions de la Commission se sont concentrées sur le partage des réussites et des bonnes pratiques visant à promouvoir le dialogue politique, renforcer les institutions gouvernementales, investir dans le développement durable, les droits humains, la paix et la sécurité, et encourager davantage la participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels en tant qu'acteur clefs du changement, conformément aux priorités nationales et en fonction des besoins.

La Commission a également promu l'inclusion systématique du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement dans ses réunions, compte tenu de l'importance de l'investissement dans le développement durable et

pérenne pour s'attaquer aux causes de l'instabilité et de la fragilité. Nous tenons à la féliciter pour ce nouveau développement. Les réalisations de la Commission sont également dues au travail fructueux et louable du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, visant à privilégier des partenariats renforcés avec divers acteurs de la consolidation de la paix, notamment à travers le lancement en novembre 2023 du premier dialogue entre l'ONU et les organisations de la société civile sur la consolidation de la paix, suscitant ainsi un impact concret et positif en matière de consolidation de la paix sur le terrain.

Le Royaume du Maroc reste engagé pour faire de la consolidation de la paix un véritable catalyseur de sécurité et de développement au sein des Nations Unies, à travers la coopération régionale et internationale et la promotion d'un multilatéralisme équitable et prospère au profit de tous. En tant que Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, nous nous attelons à accompagner les efforts du Gouvernement centrafricain, sous le leadership du Président Touadera, pour la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 et de la feuille de route de Luanda, qui restent essentiels pour renforcer la stabilité et relever les défis en matière de sécurité.

Dans ce cadre, nous menons actuellement des démarches auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République centrafricaine afin de lever les fonds nécessaires pour combler le manque de financement pour l'organisation des élections locales, les premières dans le pays depuis 1988, ce qui sera une étape cruciale pour consolider les acquis démocratiques.

Je ne saurais manquer de remercier la Sous-Secrétaire générale Spehar pour sa coopération et surtout pour la réunion que nous avons tenue la semaine dernière pour organiser les démarches tripartites entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la présidence de la formation et le pays hôte auprès des pays susceptibles de contribuer au financement des élections locales. Je tiens à la remercier et à remercier son équipe.

Nous sommes également engagés dans l'accompagnement des efforts de la République centrafricaine visant à instaurer un changement de paradigme qui ambitionne de sortir le pays d'une situation de crise prolongée et d'assistance humanitaire pure vers le redressement des investissements durables dans le développement socioéconomique sur le long terme. Le Fonds pour la consolidation de la paix joue, à travers ses projets en République centrafricaine, un rôle catalyseur déterminant

dans la réconciliation entre les communautés et leur accès aux dividendes de la paix et du développement socio-économique, mais plus encore à la réconciliation entre les communautés, les tribus et les différentes parties de la population.

À cet effet, le Maroc se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale visant à établir, à partir de 2025, un fonds de 50 millions de dollars basé sur les contributions statutaires pour le Fonds pour la consolidation de la paix, qui permettra un financement plus prévisible et durable pour de tels projets (résolution 78/257). Le Maroc se félicite d'avoir contribué à cette résolution et surtout d'avoir bataillé pour que nous puissions parvenir à ce financement. Le Nouvel Agenda pour la paix offre une feuille de route précieuse pour les investissements politiques et financiers dans la consolidation de la paix, la prévention, les capacités nationales et les infrastructures de paix.

Dans ce sens, il est crucial de mettre l'accent sur le lien étroit entre la prévention des conflits et le développement durable, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Nous espérons que l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 permettra non seulement de fournir des méthodes de travail novatrices pour la Commission, mais apportera également une mise à niveau de sa composition et de ses capacités de soutien afin qu'il puisse construire une architecture de sécurité collective plus efficace et remplir de manière optimale les missions qui lui échoient. Mon pays estime que le prochain Sommet de l'avenir sera une occasion propice pour confirmer l'élan de progression et de développement qu'enregistre la Commission de consolidation de la paix en termes de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les régions et les pays rongés par les conflits et les tensions internes.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé le présent débat conjoint annuel. Je remercie également le Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix de leurs rapports (A/78/779 et A/78/765, respectivement).

Lors du débat conjoint de l'année dernière, nombre d'entre nous insistaient encore sur l'urgence d'obtenir un financement à partir des contributions statutaires. Notre objectif était d'assurer un financement prévisible et durable des activités de consolidation de la paix de l'ONU. Cet objectif est maintenant une réalité : 50 millions de dollars seront versés chaque année au Fonds pour la consolidation de la paix sous la forme de contributions statutaires. Bien que le Secrétaire général ait recommandé

de fournir 100 millions de dollars, cela reste une contribution importante qui pourrait être amenée à augmenter. Le Fonds reste l'une des principales sources de financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Toutefois, avec l'augmentation de la demande des États et la baisse des contributions, il a atteint son niveau de liquidité le plus bas depuis sa création. Compte tenu de ces difficultés financières, l'Algérie envisage de verser une contribution volontaire au Fonds. Nous invitons les autres pays à faire de même.

Nous saluons les résultats obtenus par la Commission de consolidation de la paix à sa dix-septième session, notamment l'augmentation du nombre de pays qui collaborent avec elle. Cette augmentation confirme le pouvoir de liaison de la Commission, qui n'a pas encore été exploité à son plein potentiel. Nous encourageons la Commission de consolidation de la paix à continuer à tisser des liens plus étroits avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les organisations régionales, telles que l'Union africaine. Une telle collaboration peut créer des synergies importantes et accroître les ressources consacrées à la consolidation de la paix.

Nous félicitons la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix d'avoir placé les femmes et la paix et la sécurité au cœur de leur travail. Avant de terminer, je tiens à ajouter que nous devons saisir l'occasion du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies prévu en 2025 pour promouvoir la prévention des conflits et la consolidation de la paix. La Commission et le Fonds ont montré qu'ils pouvaient améliorer concrètement la vie de milliers, voire de millions, de personnes touchées par un conflit dans le monde entier. Il convient donc de renforcer leur rôle. Enfin, je tiens à remercier sincèrement le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur França Danese, du Brésil, ainsi que les deux Vice-Présidents, la Croatie et le Kenya, pour leur excellent travail depuis le début de l'année.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat important. Le Kenya félicite la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pour les initiatives et les activités fructueuses qu'ils ont menées au cours de l'année écoulée. Les initiatives entreprises par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix au cours de l'année considérée ont montré qu'il était possible de mettre en œuvre des

projets produisant des effets positifs visibles et tangibles sur la prévention des conflits, la réconciliation et l'autonomisation des communautés.

Ma délégation reconnaît le rôle important joué par les trois domaines d'action prioritaires du Fonds, à savoir l'appui aux approches transfrontières et régionales, la facilitation des phases de transition et la promotion de l'inclusion au moyen de l'autonomisation des femmes et des jeunes. Ces efforts ciblés ont fourni un axe essentiel et continuent de produire des résultats concrets sur le terrain.

Nous nous félicitons également du fait que la Commission ait consolidé ses travaux sur les sept domaines prioritaires identifiés, ce qui a permis de mener des actions pertinentes au niveau national et régional et d'aborder des questions transversales et thématiques. Nous saluons en outre la Commission de consolidation de la paix pour son rôle consultatif renforcé, qui offre au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des orientations indispensables en matière de consolidation et de pérennisation de la paix et de lutte contre les causes profondes des conflits.

Avec l'efficacité accrue des interventions de consolidation de la paix, qui a entraîné une hausse du nombre de demandes de la part des gouvernements, des organisations et des communautés, le fait que le Fonds pour la consolidation de la paix est de plus en plus sollicité n'a rien de surprenant. Le Kenya constate avec satisfaction que les efforts déployés pour assurer un financement adéquat et prévisible de la consolidation de la paix portent progressivement leurs fruits grâce à l'adoption de la résolution 76/305 et de la résolution 78/257, qui autorisent l'affectation de contributions statutaires aux activités de consolidation de la paix à partir de 2025. La modeste contribution proposée au titre des contributions statutaires ne doit cependant jamais remettre en cause l'importance et la nécessité pour les États Membres de verser des contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Kenya se félicite des recommandations contenues dans les rapports du Secrétaire général, qui visent à accroître l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, et souhaite mettre l'accent sur les trois aspects suivants.

Premièrement, il importe de coordonner les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix avec d'autres initiatives de consolidation de la paix menées aux niveaux national,

régional et mondial afin de maximiser l'efficacité et l'efficience des efforts déployés. Cette coordination doit être alignée sur des modes de financement novateurs et liée à ces financements. Le financement apporté par les institutions financières et de développement internationales doit avoir vocation à compléter et à étayer les travaux du Fonds pour la consolidation de la paix.

Deuxièmement, il importe de renforcer la prise en charge des initiatives par les acteurs nationaux et régionaux. La consolidation et la pérennisation de la paix passent nécessairement par des gouvernements compétents et légitimes. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix doivent intégrer ce principe dans leurs programmes et méthodologies, en veillant à ce que leurs initiatives soient de nature à appuyer et à renforcer les capacités des pays. En outre, la Commission et le Fonds doivent être à l'écoute des organisations régionales qui, parce qu'elles sont plus proches des crises, sont souvent mieux placées pour y répondre de manière efficace. À cet égard, nous nous félicitons du renforcement du partenariat entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Troisièmement, il est nécessaire de veiller à ce que l'objectif global des projets de consolidation de la paix reste de faciliter l'instauration d'une paix durable. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix doivent œuvrer en gardant bien à l'esprit qu'il est impératif de favoriser le développement durable. Leur but doit être d'édifier des sociétés résilientes et de réduire le risque de réapparition des conflits. En donnant la priorité à la stabilité et au développement à long terme, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix peuvent veiller à ce que leurs initiatives non seulement répondent aux besoins immédiats, mais aussi jettent les bases d'une paix et d'une prospérité durables.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement et le soutien indéfectibles du Kenya à l'égard des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, non seulement ceux déployés par l'ONU, mais aussi ceux des organisations régionales, des gouvernements, des acteurs non étatiques et, en définitive, de tous ceux et de toutes celles qui œuvrent à l'édification de la paix.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Sérgio França Danese, Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, du leadership exceptionnel dont il a fait preuve tout au long de

son mandat en 2024. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Ivan Šimonović, Représentant permanent de la Croatie, de l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence de la Commission en 2023. Le dévouement inébranlable et la vaste expérience de l'Ambassadeur Sérgio França Danese ont joué un rôle central dans le renforcement des capacités de la Commission, en particulier en ce qui concerne ses fonctions clés qui sont de surmonter les clivages, de fournir des conseils avisés et de faciliter des discussions cruciales.

À sa dix-septième session, la Commission a accompli des progrès considérables dans l'accomplissement de son mandat. Grâce aux efforts concertés des États Membres et des institutions financières internationales, nous avons pu nous attaquer à des conflits et des situations postconflit complexes en vue d'instaurer une paix durable. Notre travail dans différents pays a renforcé l'idée que la consolidation de la paix n'est pas calquée sur une démarche toute faite ; elle nécessite des solutions sur mesure qui respectent les spécificités culturelles, sociales et politiques des différentes sociétés.

À l'approche de l'examen complet du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu en 2025, notre conscience collective est appelée à affiner nos méthodologies et à renforcer notre engagement conformément aux ambitions énoncées dans le Nouvel Agenda pour la paix et à celles formulées pour le prochain Sommet de l'avenir, ainsi qu'à accroître l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix en se fondant sur les efforts qui ont été déployés à sa dix-septième session.

À cet égard, l'Égypte estime que nous devrions, premièrement, adopter une conception plus globale de la paix qui dépasse les cadres traditionnels pour intégrer la prévention des conflits, remédier à leurs causes profondes et aux disparités économiques, et renforcer les systèmes de paix, de sécurité et de développement dans leur ensemble. Dans ce contexte, pour mettre en œuvre une stratégie de consolidation de la paix qui respecte le principe de l'appropriation de cette stratégie par le pays, il pourrait être nécessaire de renforcer les capacités des institutions locales, de promouvoir la transparence et la responsabilité et d'appuyer la réforme du secteur de la justice et de la sécurité. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre les besoins immédiats en matière de consolidation de la paix et les objectifs stratégiques à long terme, en gardant à l'esprit que pour rendre opérationnel ce principe d'appropriation, la Commission de consolidation de la paix doit encourager et appuyer les initiatives de paix dirigées par les pays eux-mêmes.

Deuxièmement, il est impératif que nous prenions acte du résultat obtenu par l'Assemblée générale en faisant allouer 50 millions de dollars de contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui constitue une étape importante dans la prévention des conflits. Cependant, nous ne devons pas nous contenter de cette première étape. Nous devons nous efforcer de continuer à progresser à partir de cette base en élargissant les sources de financement, en recherchant d'autres modalités d'appui et en renforçant nos capacités opérationnelles afin de garantir que ces ressources sont effectivement mises au service de la prévention des conflits. La Commission de consolidation de la paix peut mieux exploiter le potentiel du Fonds pour la consolidation de la paix afin de déployer les ressources de manière plus stratégique, plus efficace et plus responsable. Il est également grand temps de reconnaître les efforts considérables que mène sans compter le secrétariat de la Commission de consolidation de la paix, dirigé par la Sous-Secrétaire générale Elizabeth Spehar et son équipe compétente. Elles font un travail remarquable.

Troisièmement, le Sommet de l'avenir appelle notre attention sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme, ce qui permettra de resserrer les partenariats entre les acteurs internationaux en faveur de la consolidation de la paix. La Commission doit chercher activement à améliorer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières et le secteur privé, en tirant parti d'un éventail plus large de ressources et de compétences.

Quatrièmement, pour améliorer le travail de la Commission, il est également essentiel d'intégrer une approche plus inclusive de la consolidation de la paix. Cela suppose d'intensifier les efforts visant à associer les femmes, les jeunes et les communautés locales à tous les stades des processus de paix. C'est ce que nous faisons en ce moment même, mais nous devons aussi en accroître le niveau, l'ampleur et les ambitions.

Cinquièmement, le lien entre la consolidation et le maintien de la paix fait partie intégrante du spectre plus large du règlement des conflits et de la pérennisation de la paix. Alors que le maintien de la paix cherche à mettre fin à la violence et à garantir le respect d'un cessez-le-feu, la consolidation de la paix s'efforce d'empêcher la réapparition des conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et en construisant des sociétés résilientes.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de mettre l'accent sur la cohérence des stratégies, les mécanismes de financement et le renforcement de la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil

de sécurité, ainsi que d'examiner les possibilités de faire de même avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Enfin, s'agissant de l'avenir, nous espérons que les perspectives définies dans le Nouvel Agenda pour la paix, conjuguées à celles qui émaneront du Sommet de l'avenir, serviront de tremplin aux efforts de la Commission de consolidation de la paix. Renforçons notre détermination, affinons nos outils et revitalisons nos partenariats pour non seulement affronter les complexités de la consolidation de la paix dans le monde d'aujourd'hui, mais aussi pour ouvrir la voie à une ère définie par une paix durable et la sécurité humaine.

M. De Martin Topranin (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le débat conjoint d'aujourd'hui sur le rapport annuel (A/78/765) de la Commission de consolidation de la paix et le rapport du Secrétaire général (A/78/779) sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Italie s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

L'examen de l'architecture de consolidation de la paix a lieu à un moment difficile, en raison de la défiance entre les Membres et de la difficulté à trouver des convergences. Toutefois, nous devons saisir cette occasion et trouver un terrain d'entente sur des éléments de base pour lesquels un large consensus est à portée de main.

Le premier de ces éléments est l'universalité de la prévention des conflits, fondée sur les droits humains, l'état de droit, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Le deuxième concerne l'importance des stratégies nationales de prévention. Le troisième porte sur la nécessité d'affecter davantage de ressources financières à la consolidation de la paix. Ces points de départ peuvent servir de base à l'examen de l'architecture de consolidation de la paix.

Le Nouvel Agenda pour la paix, les négociations en cours sur le Pacte pour l'avenir et l'idée même de prévention des conflits sont autant d'éléments qui plaident en faveur d'un renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix en raison de sa capacité à analyser la situation sur le terrain et à identifier les facteurs potentiels de conflit. Mais le concept clef de la prévention des conflits doit être mis en œuvre de manière judicieuse, en respectant l'appropriation nationale du processus de

consolidation de la paix et le chemin vers la paix dans chaque situation spécifique.

En ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix, des progrès de fond ont été réalisés ces dernières années. Toutefois, nous devrions nous demander ce que la Commission de consolidation de la paix peut faire de plus pour renforcer la prise en compte par le Conseil de sécurité des avis émis par la Commission de consolidation de la paix.

Pour réaliser ce saut qualitatif, les orientations et les avis de la Commission doivent rendre pleinement compte des échanges antérieurs avec les États concernés. De la gestion des réunions de la Commission de consolidation de la paix aux documents finaux sur lesquels nous nous mettons d'accord, nous devons véritablement respecter les positions et les aspirations exprimées par les pays qui s'adressent à la Commission de consolidation de la paix, y compris sur des questions qui peuvent être sensibles, telles que les changements climatiques. Ce n'est qu'ainsi que la Commission pourra véritablement respecter l'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix et contribuer à l'élaboration d'un nouveau contrat social couvrant plusieurs générations.

En ce qui concerne le financement de la consolidation de la paix, l'Italie considère que la décision de consacrer des contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix, tout en continuant à verser des contributions volontaires, est une mesure irréversible. C'est pourquoi l'Italie, qui est un fervent promoteur des contributions statutaires pour la consolidation de la paix, a également doublé simultanément ses contributions volontaires au Fonds. Nous saluons également les initiatives en cours visant à mesurer les effets des initiatives de consolidation de la paix.

Mon dernier point porte sur la récente décision d'adresser une invitation permanente à l'Union africaine pour qu'elle participe aux réunions de la Commission. L'Italie a plaidé en faveur d'une telle décision et nous l'accueillons avec une grande satisfaction. La participation de l'Union africaine aux réunions de la Commission de consolidation de la paix est conforme aux objectifs de la Commission et apportera la contribution utile d'un acteur clef. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler ensemble au sein de la Commission.

M. Cisneros Chávez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les présidences précédente et actuelle de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que la Sous-Secrétaire générale Elizabeth Spehar,

d'avoir préparé et présenté le rapport (A/78/765) sur les activités de la Commission de consolidation de la paix. Nous prenons également note de l'annexe sur les méthodes de travail de la Commission, qui contient des recommandations d'amélioration méritant une analyse appropriée.

Le Mexique estime que la Commission de consolidation de la paix est un outil essentiel pour renforcer la capacité de prévention de l'ONU et pour contribuer à la consolidation de la paix dans les situations d'après-conflit. Il s'agit de l'une des initiatives de réforme des Nations Unies les plus abouties et les plus pertinentes, et nous devons en exploiter tout le potentiel. La Commission de consolidation de la paix doit donc jouer un rôle consultatif plus important et participer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix, en étroite collaboration avec les autorités nationales et les organisations régionales. Ses travaux doivent même être étendus à des pays qui ne sont pas inscrits à son ordre du jour à l'heure actuelle.

En outre, il est essentiel que la Commission renforce son rôle de coordination et ses relations avec les autres organes des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social et les organismes des Nations Unies, afin de promouvoir la cohérence interne à l'échelle du système. Cette cohérence est fondamentale pour s'attaquer avec succès aux causes structurelles des conflits. À cet égard, nous saluons la proposition formulée par le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix visant à renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix.

Étant donné que l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies aura lieu l'année prochaine, le Mexique souhaite mettre en évidence quatre priorités pour cet exercice.

La première priorité est de promouvoir une plus grande synergie entre les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité des stratégies de consolidation de la paix, qui permettent de reconstruire le tissu social et répondent aux intérêts des sociétés et des gouvernements des pays hôtes.

Deuxièmement, il faut réaffirmer le rôle de la Commission de consolidation de la paix, qui doit fournir des conseils systématiques, réguliers et surtout de fond sur les aspects susceptibles d'avoir une incidence sur les questions de sécurité et de développement. Cela doit faire partie d'une approche préventive plus large et compléter d'autres outils de l'Organisation tels que les missions politiques spéciales.

Troisièmement, il convient d'encourager les organisations régionales à se doter d'approches et de mécanismes de diplomatie préventive et d'alerte précoce.

Quatrièmement et enfin, il y a lieu de promouvoir les efforts nationaux, régionaux et multilatéraux qui contribuent à la pleine participation des femmes et des jeunes à la médiation et au règlement des conflits.

Compte tenu de l'importance que le Mexique attache à la consolidation de la paix, ma délégation participera activement aux discussions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix l'année prochaine. Nous appelons tous les États Membres à coopérer au cours de ces négociations afin de renforcer toujours plus notre efficacité en matière de prévention des conflits et de créer les conditions propices au développement, à la gouvernance et à l'inclusion en vue de briser les cycles de violence et de jeter les bases solides d'une paix durable.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Il est urgent et essentiel de placer la prévention au cœur des efforts de l'ONU et d'investir politiquement et financièrement dans la consolidation et la pérennisation de la paix afin de bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat plénier conjoint et nous nous félicitons de l'exposé du Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des rapports préparés pour l'examen de cet important point de l'ordre du jour (A/78/765 et A/78/779) par l'Assemblée générale.

Étant donné les défis colossaux qui nous empêchent de faire de la paix une réalité pour des millions de personnes touchées par la violence et les conflits, nous saluons le rôle joué par la Commission, dont les fonctions de conseil, de liaison et de rassemblement à l'appui des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix sont cruciales. Tout au long de l'année 2023, ses travaux couvrant 10 régions et toute une série de thèmes transversaux témoignent de sa pertinence et de son rôle de plus en plus important au sein de l'Organisation. Nous saluons l'élargissement de sa portée géographique ainsi que sa collaboration soutenue, depuis sa création, avec 31 pays et régions différents.

Nous prenons également acte du travail effectué par la Commission pour renforcer les synergies au sein de l'ONU. En effet, en 2023, elle a fourni des conseils à plus de 20 reprises au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Dans le même ordre d'idées, son rôle dans l'amélioration de

la coordination entre les différentes entités des Nations Unies, tant sur le terrain qu'au Siège, ainsi qu'entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, reste essentiel pour favoriser la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et accroître l'efficacité des initiatives en faveur de la paix.

La participation pleine, égale et véritable des femmes est indispensable dans les domaines de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Nous saluons l'intégration des points de vue et des priorités des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix dans les activités nationales, régionales et thématiques de la Commission. Nous demandons instamment à la Commission de continuer à inclure ces considérations dans ses exposés à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

Nous encourageons également la Commission à continuer de défendre le rôle fondamental des jeunes et des organisations de la jeunesse dans la consolidation et la pérennisation de la paix, et à promouvoir l'institutionnalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité à tous les niveaux.

En ce qui concerne le renforcement de la Commission, il est essentiel d'assurer une représentation diversifiée et équitable de tous les groupes régionaux dans sa structure globale. La Commission doit également continuer à être un lieu d'échange d'expériences et de pratiques réussies en matière de consolidation de la paix. À cet égard, nous soulignons l'importance des contributions des pays qui se sont relevés d'un conflit, ainsi que le prévoit la résolution fondatrice de cet organe (résolution 60/180).

Nous nous félicitons des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la Commission présentées dans l'annexe du rapport (voir A/78/765). Étant donné l'importance d'accroître la visibilité de la Commission, nous nous félicitons que le Comité de l'information ait accepté en mai d'élaborer, en collaboration avec le Département de la communication globale, une stratégie de communication visant à mieux faire connaître son travail.

Nous souhaitons par ailleurs réitérer une recommandation qui, à notre avis, est cruciale. Nous invitons les États Membres à informer les organes qu'ils représentent sur les activités de la Commission qui sont pertinentes pour leurs programmes. Ce faisant, nous élargissons non seulement la visibilité de la Commission, mais nous contribuons également à mieux faire comprendre son action et sa pertinence au sein de l'Organisation.

Compte tenu de l'importance fondamentale que revêtent les activités de la Commission, des ressources supplémentaires doivent lui être allouées d'urgence afin de répondre efficacement à la demande croissante de soutien pour les pays et les régions.

Notre candidature à l'élection à la Commission, qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session, illustre notre désir de contribuer concrètement à ces efforts mondiaux.

Nous le savons, le contexte de crises profondes que nous connaissons a entraîné une hausse de la demande d'appui aux activités de consolidation de la paix. En décembre 2023, l'Assemblée générale a pris une décision capitale en adoptant la résolution 78/257 pour financer le Fonds pour la consolidation de la paix en réponse à la demande présentée par le Secrétaire général en mars 2022. Cette décision, ainsi que la résolution 76/305, soulignent la nécessité d'un investissement continu dans la paix en tant que pilier central du travail des Nations Unies.

En El Salvador, le Fonds a joué un rôle déterminant en appuyant les efforts de consolidation de la paix et en apportant des contributions importantes au renforcement des institutions nationales, à l'élaboration de politiques publiques, à la promotion de la justice transitionnelle, à la création de possibilités de travail décent et à la réintégration sociale, entre autres domaines. Sa contribution à l'inclusion par l'autonomisation des femmes et des jeunes en El Salvador a été inestimable, avec la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer leur participation aux processus de prise de décision sur la prévention de la violence, la coexistence sociale et l'expansion de l'espace civique au niveau local. En outre, le Fonds a joué un rôle déterminant dans la promotion d'initiatives transfrontières essentielles qui s'attaquent à la dynamique complexe de la mobilité humaine. Ces initiatives ont facilité l'intégration pacifique et durable des migrants et de leurs communautés d'accueil.

Nous apprécions à leur juste valeur l'appui des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, dont les efforts ont permis de faire avancer ces initiatives dans notre pays. Nous réaffirmons notre ferme engagement à continuer de veiller à ce que ces actions se traduisent par des améliorations concrètes de la qualité de vie des Salvadoriennes et Salvadoriens. En outre, nous nous félicitons des résultats de l'évaluation des projets financés par le Fonds, qui ont contribué de manière importante à relever les défis de la consolidation de la paix auxquels mon pays est confronté.

Tout en reconnaissant les avantages clairs et concrets de l'investissement dans la consolidation et la pérennisation de la paix, nous sommes préoccupés par les lacunes et les problèmes importants qui continuent de faire obstacle à un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix. Nous constatons que, malgré les avancées normatives, le Fonds a enregistré le niveau de liquidité le plus bas de son histoire. Nous encourageons donc les États et tous les acteurs à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour investir dans la prévention et la consolidation de la paix.

Pour terminer, El Salvador réaffirme sa volonté de continuer à contribuer au renforcement du rôle de l'ONU dans l'établissement, la consolidation et la pérennisation d'une paix juste et durable pour toutes et tous.

M^{me} Zalabata Torres (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présentation des rapports sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix (A/78/765) et du Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779) en 2023 et de la tenue de la séance d'aujourd'hui pour débattre de ces rapports et de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

À cette occasion, nous voudrions commencer par rappeler que, conformément au préambule de la Charte des Nations Unies, tous les États Membres de l'ONU se sont engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, dans le passé, a causé des souffrances indicibles à l'humanité. Nous avons également convenu que l'un des objectifs que nous avons fixés pour l'ONU était de maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, de prendre des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix. Toutefois, au cours des deux dernières années, nous avons assisté à une escalade des conflits au niveau mondial, y compris la catastrophe humanitaire injustifiable en Palestine, qui a conduit à une érosion des principes fondamentaux du droit international et de la Charte. C'est pourquoi il est impératif que les États Membres s'engagent à respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies, sans exception. Et lorsque la réalité têtue s'impose et que des conflits éclatent, les parties impliquées doivent respecter les lois de la guerre et les principes humanitaires, qui sont l'un des acquis les plus précieux de l'humanité. Tout autre comportement ne représente qu'un retour à la loi de la jungle et à la barbarie.

En tant qu'organe consultatif du système des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix fournit des conseils sur l'élimination des causes profondes des conflits armés, ce qui permet de surmonter

la violence et de garantir l'état de droit. Dans cette perspective et compte tenu du fait que la prévention et la consolidation de la paix font partie de l'essence de l'Organisation, la Commission est un outil clef à la disposition de la communauté internationale dans le contexte global du programme de paix, pilier fondamental de l'Organisation. À ce titre, la Commission doit bénéficier du plein soutien de tous.

Le Gouvernement de changement du Président Petro Urrego avance résolument vers la consolidation de la paix, dans le cadre de l'approche de la « paix totale ». Pour preuve, dans le domaine multilatéral, nous comptons sur le travail coordonné réalisé par le Conseil de sécurité et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, grâce à leurs conseils et à leur soutien et à la participation de la Colombie à leurs sessions et à leurs séances. Nous tenons en particulier à souligner la réunion de la Commission du 11 juillet concernant la Colombie, au cours de laquelle le Président Petro Urrego a présenté les priorités du Gouvernement en matière de consolidation de la paix, a partagé avec les membres de la Commission les succès et les défis sur le chemin de la paix et a réitéré sa demande constante d'un soutien international à la politique de « paix totale ». La Colombie bénéficie du soutien global de la Commission pour ses priorités nationales en matière de consolidation de la paix et espère que cet appui se poursuivra.

La Colombie est aidée par les efforts de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, qui ont soutenu son travail pour surmonter la violence et parvenir à la réconciliation dans le pays. Le Fonds pour la consolidation de la paix travaille en harmonie avec la Commission de consolidation de la paix pour saisir les occasions critiques qui se présentent en matière de consolidation de la paix, en reliant les piliers du développement, de l'action humanitaire, des droits humains et de la consolidation de la paix. Le Fonds a investi 57 345 291 dollars en Colombie depuis 2014. Dans ce contexte, avec l'aide du Fonds, le système des Nations Unies a soutenu des efforts concrets pour honorer les engagements pris au titre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016, en ce qui concerne la réintégration des ex-combattants, les initiatives de paix territoriale dans les régions prioritaires, la justice transitionnelle et le financement innovant de la paix.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, qui met en lumière

l'expérience de la Colombie et le rôle central du soutien politique, technique et financier de la communauté internationale et des banques régionales dans la promotion de la paix. Forte de son expérience et des enseignements qu'elle a tirés, la Colombie continuera à contribuer à tous les processus visant à renforcer la Commission de consolidation de la paix, en particulier l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix, qui devrait être achevé en 2025. Les Membres peuvent continuer à compter sur nous.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé la présente séance. Je tiens à remercier le Président et les Vice-Présidents de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui facilitent le travail de la consolidation de la paix.

Les causes profondes des conflits dépendent du contexte et il n'existe pas de solution unique. Mais il y aura toujours des enseignements à tirer et des idées à partager. Les causes profondes sont souvent imbriquées et doivent être résolues de manière globale, en garantissant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies doit soutenir ces efforts de manière cohérente en tirant parti du caractère singulier de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne leurs rôles de rassembleur, de liaison et de catalyseur.

Pour commencer, je voudrais aborder quelques points concernant la Commission de consolidation de la paix.

Premièrement, nous devons tenter de surmonter les défis dans un cadre géographique plus large. Nombre d'entre eux sont de nature transnationale et transfrontière, tels que le terrorisme, le commerce illicite d'armes et de drogues, la pénurie d'eau et les migrations. Tout État Membre ou toute région peut utiliser le pouvoir fédérateur de la Commission pour obtenir un soutien politique et financier du système des Nations Unies et au-delà, y compris des institutions financières internationales, des donateurs nationaux et d'une éventuelle coopération Sud-Sud et triangulaire. Les réunions régionales et transfrontières peuvent également être renforcées, à l'instar des réunions sur le Sahel et la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent. J'encourage mes collègues ici présents à poursuivre le dialogue avec les pays et les régions qui pourraient bénéficier des

possibilités offertes par la Commission de consolidation de la paix, en insistant sur l'efficacité de cette plateforme.

Deuxièmement, nous nous félicitons de la poursuite des échanges thématiques tels que sur les jeunes et la paix et la sécurité ; les femmes et la paix et la sécurité ; le rôle de l'éducation ; la justice transitionnelle ; les problèmes liés aux changements climatiques ; et la prévention nationale. Le Japon espère voir davantage de bons exemples de prévention et d'alerte précoce présentés et examinés aux réunions de la Commission de consolidation de la paix. En outre, s'agissant des réunions thématiques, la Commission peut inviter un plus large éventail de parties prenantes au sein et en dehors du système des Nations Unies, pour qu'elles fassent part de leurs connaissances et de leurs meilleures pratiques.

Troisièmement, nous appelons à une coopération renforcée entre l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix sur les questions relatives à la consolidation de la paix. Nous devons également renforcer le caractère utile et opportun du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité. En tant que coordonnateurs officiels entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, nous appelons les présidences du Conseil à solliciter l'avis de la Commission de consolidation de la paix le plus tôt possible et invitons les membres de la Commission de consolidation de la paix à débattre de manière constructive et à parvenir à un consensus en temps voulu. En outre, les membres du Conseil devraient envisager d'intégrer les avis de la Commission dans leur position, ainsi que dans les résultats du Conseil. L'Assemblée générale est surveillée de près par la communauté internationale pour savoir si le Conseil utilise ou non les avis de la Commission à bon escient.

J'en viens maintenant au Fonds pour la consolidation de la paix, auquel nous avons contribué à hauteur de plus de 14 millions de dollars pour la période 2020-2024.

Premièrement, les avantages comparatifs du Fonds par rapport à d'autres fonds sont sa souplesse et sa flexibilité pour répondre aux besoins de consolidation de la paix sur le terrain. Ces caractéristiques sont indispensables à la réalisation de ses projets et doivent être préservées.

Deuxièmement, nous devons continuer à renforcer le rôle de catalyseur que joue le Fonds pour la consolidation de la paix en fournissant un capital de départ. Dans cette optique, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit identifier les projets qui ont été particulièrement fructueux et qui nécessitent un investissement

supplémentaire. Il s'agit également de mettre en vitrine ces projets afin de les faire connaître comme il se doit et de donner naissance à d'autres projets entrepris par, entre autres, les organismes, les fonds et les programmes, les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux. À cette fin, je suggère d'utiliser le Peacebuilding Impact Hub, ainsi que l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix, en particulier pour améliorer la visibilité. Une autre idée serait d'inviter les donateurs potentiels à des visites de donateurs du Fonds pour la consolidation de la paix.

Troisièmement, nous devons renforcer la cohérence à l'échelle du système de toutes les activités pertinentes des Nations Unies menées par différentes entités, notamment les opérations de paix et les organismes, fonds et programmes. La synergie de toutes ces activités sera maximisée lorsqu'elles seront coordonnées et qu'elles partageront un objectif commun plus important. L'approche axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix doit être renforcée non seulement sur le terrain, mais aussi au niveau du Siège.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement total du Japon à faire progresser la prévention des conflits et à soutenir la paix, y compris lors du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous prenons note du rapport de la Commission de consolidation de la paix pour 2023 (A/78/765) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/78/779).

Un débat de l'Assemblée générale sur la paix est d'autant plus important qu'il se tient dans le contexte du génocide perpétré par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien sous les yeux du monde entier.

Cela s'inscrit dans un contexte international de conflits armés permanents, de guerres non conventionnelles et de violations fréquentes de la Charte des Nations Unies et du droit international, telles que l'ingérence dans les affaires intérieures des États, y compris par des tentatives de changement de régime, l'imposition de mesures coercitives unilatérales et la promulgation de listes et de certifications unilatérales motivées par des considérations politiques, comme la liste des États-Unis relative aux États qui soutiendraient le terrorisme.

Pour instaurer une paix pérenne et durable, il faut éliminer les causes profondes des conflits, notamment les problèmes de développement socioéconomique qui

pèsent sur nos pays, en particulier ceux du Sud en raison de l'ordre international injuste qui prévaut actuellement.

Il est inconcevable que des ressources exorbitantes continuent d'être gaspillées pour des engins de mort de plus en plus sophistiqués, alors que les promesses d'aide publique au développement ne sont toujours pas tenues.

Les activités de consolidation de la paix doivent être menées dès les premières phases des opérations de maintien de la paix afin d'aider les pays sortant d'un conflit à élaborer et à renforcer leurs stratégies nationales de développement durable.

Les gouvernements nationaux sont responsables au premier chef de la mise en œuvre des stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix. Le rôle de l'ONU est de les aider dans leurs efforts, à leur demande et dans le cadre des fonctions et mandats confiés à ses organes. Cette assistance doit être fournie conformément à la Charte des Nations Unies et dans le plein respect du droit international, ainsi que sur la base du consentement de l'État bénéficiaire et du respect de l'appropriation et des priorités nationales.

Elle suppose également le plein respect de l'égalité souveraine des États, du règlement pacifique des différends internationaux, de l'indépendance politique des pays et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, et le rejet de la menace ou de l'emploi de la force. C'est la seule façon d'appuyer de manière objective et impartiale la consolidation et la pérennisation de la paix.

Nous réaffirmons notre soutien à l'appel en faveur d'une augmentation du financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies afin de garantir un financement suffisant, prévisible et continu de ces activités. Dans le même temps, ces activités ne doivent pas détourner des ressources affectées au développement ni les compromettre.

Convaincu que la paix durable requiert un environnement international fondé sur le respect du multilatéralisme, du droit international et des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que sur le respect des relations d'amitié et de coopération entre les pays, je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement permanent de Cuba en faveur de la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix – la contribution de notre région à la promotion de la paix.

Les discours haineux et la menace ou l'emploi de la force doivent être bannis à jamais.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions pour la présente séance. Nous poursuivrons le débat à 15 heures dans cette salle, après avoir abordé

tous les points inscrits à l'ordre du jour, comme indiqué dans le *Journal des Nations Unies*.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 27, 61 et 111 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.